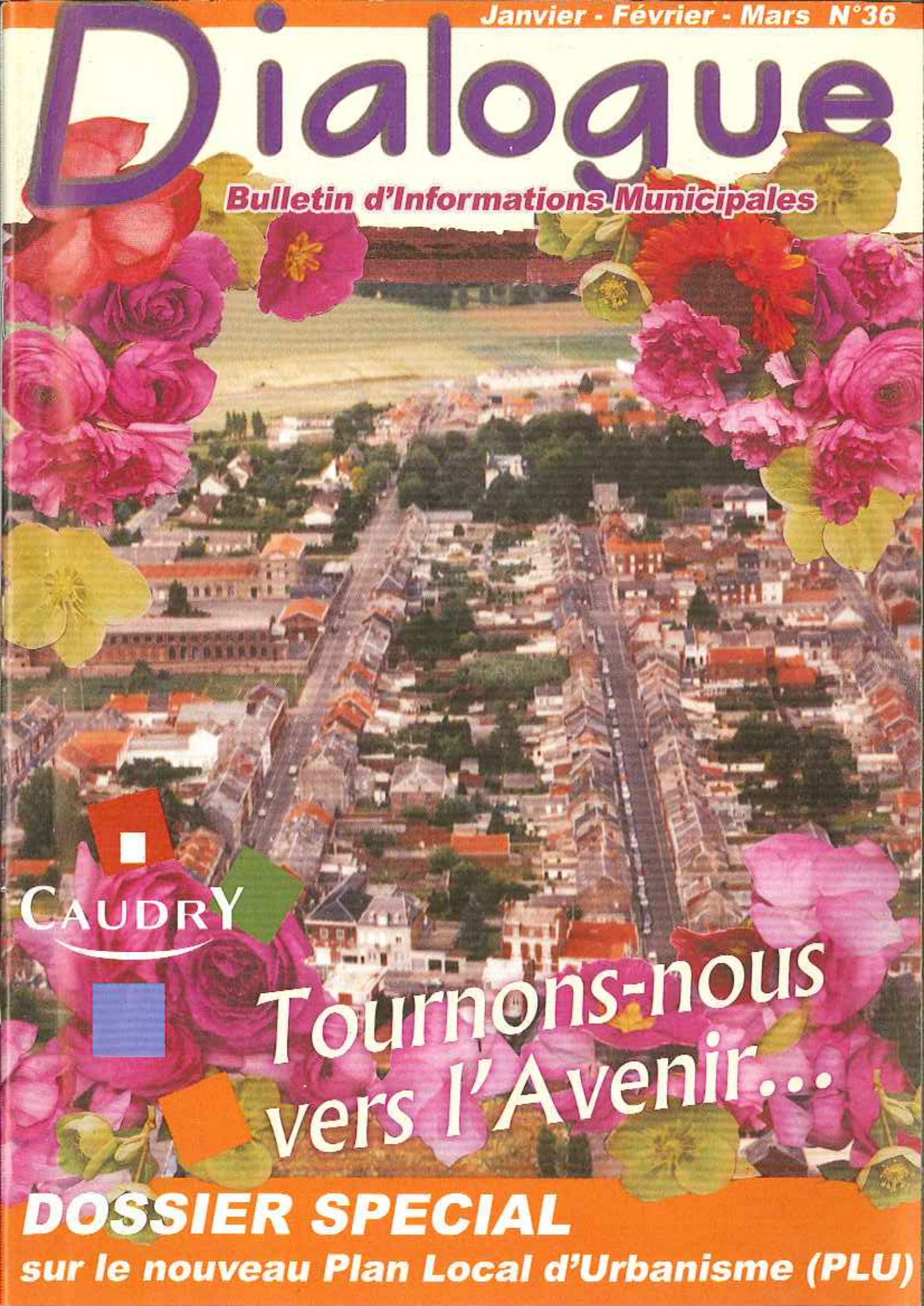


Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales



CAUDRY

Tournons-nous
vers l'Avenir...

DOSSIER SPECIAL

sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vie Locale pages 1-2
 A l'honneur page 3
 Travaux pages 4 à 10
 Environnement page 11
 Logement pages 12-13
 Pêle-Mêle pages 14 à 16
 Vie Sportive pages 17
 Expression Libre pages 18-19
 Vie Associative pages 20 à 23
 En Bref pages 24-25
 Solidarité pages 26-27
 Point Jeunes page 28
 Vie Scolaire/
 Vie Associative page 29
 Vie Historique pages 30 à 32
 Vie Economique page 33
 Pêle-Mêle page 34
 Agenda page 35
 Vie Culturelle page 36
 État Civil page 37

Chères Caudrésiennes,
 Chers Caudrésiens,

Le printemps approche, c'est heureux après les conditions météorologiques très dures du 1^{er} trimestre 2005 qui ont fortement perturbé notre vie au quotidien.

Comme vous l'avez remarqué, Caudry est une ville en chantier. Les travaux de la Place ont commencé ce qui avait été indiqué dans le précédent numéro de *DIALOGUE*. Je remercie les commerçants de ce secteur pour leur compréhension, encouragez les par vos achats.

Les travaux du Pôle Culturel et du Palais des Sports sont terminés ou vont l'être.

De nombreux logements sont en cours de construction ou de rénovation ; vous voyez des grues dans votre paysage. Caudry attire par sa vitalité. Je reçois presque chaque semaine des promoteurs et des enseignes commerciales qui souhaiteraient s'installer chez nous. Malheureusement nous manquons de terrains à bâtir. Le démarrage prochain de la voie de contournement ouest qui jouxtera le Centre de Formation des Apprentis permettra d'y remédier. De même le quartier au sud de la voie ferrée devrait connaître une expansion considérable.

Caudry se tourne résolument vers l'avenir. La zone industrielle sera bientôt agrandie de 35 hectares et la zone commerciale de la RN 43 démarrera dès lors que les blocages juridiques seront surmontés.

Le Tribunal Administratif a annulé le 16/12 suite à une action de Bricorama, la décision de transfert et d'extension de Bricomarché, pourtant prise à l'unanimité de ses membres (CCI, Ville de Cambrai, Consommateurs, Chambre de Métiers, Communauté Est-Cambrésis, Ville de Caudry) au motif que le Préfet n'était pas régulièrement représenté pour la présidence de la CDLC. Nous avons fait appel et sommes aidés par la Ville de Cambrai.

Je remercie à ce sujet les 2500 personnes qui ont signé la pétition contre cette décision et qui ce faisant ont montré qu'elles avaient bien compris que le développement de Caudry, ville centre du Bassin de Vie du Caudrésis, nécessitait un équipement commercial périphérique. Je les solliciterai peut-être prochainement pour des opérations à retentissement médiatique. Cela ne nous fait pas oublier nos commerçants indépendants qui font preuve de dynamisme (ex : le salon du mariage) qui innovent sans cesse et que je vous demande d'encourager.

J'exprime à nouveau ma grande satisfaction d'être pré-sélectionné pour la politique de la ville.

Elus et organismes spécialisés se réunissent désormais très fréquemment pour étoffer le dossier déjà transmis afin d'en remettre un complet pour le 15 juin, étant précisé que la décision finale pour notre commune sera prise fin 2005. J'espère une issue positive car il y a tant d'espoir derrière.

Merci à toutes les associations de la ville et au grand nombre de bénévoles qui font vivre au quotidien toutes nos structures.

Cordialement
 Guy BRICOUT

Maire de Caudry
 Conseiller Général du Nord

Création d'une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers à Caudry

Pour faire suite à une demande de la part des Jeunes, le Centre d'Incendie et de Secours de Caudry crée cette année une école de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et recrute des candidats dans la limite de 20 élèves. Les candidats, garçons et filles, doivent avoir entre 11 et 13 ans, présenter leurs bulletins scolaires de l'année 2003 - 2004 et une lettre de motivation avec photo d'identité. Ils doivent être disponibles le samedi après-midi de 14h à 18h et s'engagent pour une année scolaire. Ils suivront des cours théoriques, pratiques et sportifs et apprendront tout sur le matériel et le métier de sapeur-pompier : rôle, missions, compétences, possibilités de carrière. A l'issue des quatre années de cours, les JSP pourront, s'ils le désirent, devenir sapeurs-pompiers volontaires.

Les instructeurs, pour qui civisme et discipline sont les maîtres-mots, tiennent à souligner que cette formation ne doit pas se faire au détriment du travail scolaire. C'est pourquoi tout JSP devra présenter son bulletin à la fin de chaque trimestre : s'il a une moyenne inférieure à 10/20, il sera mis en garde et invité fermement à s'améliorer le trimestre suivant sous peine d'exclusion. Les dossiers de candidature sont à retirer au Centre d'Incendie et de Secours de Caudry. Tous les candidats passeront des tests d'incorporation au mois de Juin 2005; ceux qui seront retenus passeront ensuite une visite médicale et les cours débiteront en Septembre 2005.

Une réunion avec les candidats et les parents sera effectuée courant Mai, une invitation sera faite par nos services.

Major Roger EIFLER
 Chef de Centre



Dans son discours, le Major Roger EIFLER, chef de Centre, a rappelé que Sainte Barbe est l'occasion pour les sapeurs-pompiers de remercier tous ceux qui par leur action ont permis de faire progresser le Centre d'Incendie et de Secours et de le rendre plus performant.

Ses remerciements sont d'abord allés à Monsieur Guy BRICOUT, Conseiller Général du Nord, membre titulaire du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Nord et Maire de Caudry pour avoir su maintenir les traditions et avoir voulu garder intactes les excellentes relations avec le CIS, au chef du Groupement 5 et à son équipe pour l'aide technique, administrative et opérationnelle qu'ils apportent, à l'Adjudant MOIGNON, Président de l'Amicale et aux membres du Bureau qui ont su, tout au long de l'année, entretenir les traditions festives et contribuer à améliorer le cadre de vie de la caserne.

Il a enfin remercié les sapeurs-pompiers de tous grades, professionnels et volontaires, pour s'être grandement impliqués dans la structure opérationnelle qui réclame une présence de 7 hommes de garde à la caserne, 24h sur 24 et 365 jours par an. Conscient du fait que cet investissement personnel se fait souvent au détriment des loisirs et réclame toujours un aménagement de la vie familiale, il a rendu hommage à toutes les épouses et compagnes des sapeurs-pompiers qui soutiennent leurs hommes quand ceux-ci se mettent sans compter au service de la population.

La fête de la Sainte Barbe étant aussi l'occasion de se recueillir, le Major EIFLER a rendu hommage aux sapeurs-pompiers de France décédés, ainsi qu'aux anciens. En 2004, le département du Nord a payé encore un lourd tribut, avec notamment le décès en service commandé du sergent DEGEMONT de Wallincourt et la récente disparition du Sapeur de 1^{ère} classe Philippe FENCKI de Caudry.

Le Major EIFLER a ensuite fait un bilan rapide des activités de l'année écoulée. Sur le plan opérationnel, l'année 2004 a été marquée par diverses interventions présentant un caractère particulier :

- neutralisation d'une bombe de 250 kg nécessitant l'évacuation de plus de 2 000 personnes du centre ville,
- déraillement d'un train corail à Busigny,
- participation au service de sécurité du Tour de France à Cambrai,
- feu de produits chimiques à Solesmes,
- feu à la Manufacture Textile de Fourmies, avec le Véhicule Poste de Commandement,
- participation au service de sécurité, 24h/24 et durant 11 jours, lors du rassemblement national des Tziganes à Niergnies,
- engagement du Véhicule Poste de Commandement à la colonne de renfort du département en Belgique lors de l'explosion du gazoduc,
- incendie de l'hôtel de ville de Caudry,
- effondrement du plancher du moulin de Saint-Vaast.

Quelques chiffres :

Au 4 décembre 2004, les sapeurs-pompiers caudrésiens ont effectué 1 627 interventions, comprenant 163 incendies, 151 accidents de la circulation, 1 084 autres secours à personne et 229 opérations diverses.

Les véhicules ont été engagés 1982 fois, ils ont parcouru plus de 70 000 km et consommé 15 500 litres de carburant, pour un total de plus de 2 150 heures d'intervention.

En 2004, le CIS Caudry a bénéficié d'un renouvellement de véhicules :

- un Fourgon-Pompe-Tonne neuf d'une puissance hydraulique de 2 000 litres/minute équipé d'une lance-canon.
- un véhicule de Secours Routier neuf équipé d'une signalisation très performante.
- et une échelle aérienne de 32 mètres de construction récente.

Mais les véhicules ne sont rien sans les hommes qui les arment. Pour cela plus de 3 000 heures de formation de base, de formation continue et de formation spécifique ont été dispensées par les formateurs en secourisme et en incendie afin que le personnel soit toujours performant.

Il faut également souligner le rôle important joué par les deux médecins, le pharmacien et les deux infirmiers qui veillent à la santé et à la condition physique du personnel et participent aux formations, aux interventions de secours à personne et aux interventions de longue durée.

L'année 2004 a été également marquée par

- l'arrivée du SPP Xavier CARREZ,
 - la nomination au grade de Caporal, des Sapeurs de 1^{ère} classe Henri BROYON, Laurent COUPEZ et Alexandre PREVOST,
 - la nomination au grade de Sergent du Caporal-chef Patrice CATENNE,
 - la nomination au grade d'adjudant des Sergents-chefs Robert GERVAIS, Jacky ROINET,
 - le recrutement de deux SPV : José MONTEIRO et Hugo TABARY,
 - l'attribution de la médaille d'argent pour courage et dévouement à deux SP : David ODIN et Alexandre PREVOST,
 - l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent, pour 25 ans de service au Major Jean-Pierre EUSTACHE et au Sergent Jean-Pierre DRON, ainsi que la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon or, pour 30 ans de service au Caporal-chef Patricik POULAIN.
- Anticipant sur 2005, le Major EIFLER a regretté, une fois de plus, les lenteurs administratives qui font que la nouvelle caserne, tant désirée et tant promise, n'est toujours pas en chantier. Les sapeurs-pompiers caudrésiens continueront donc à travailler dans la caserne actuelle, dans laquelle et malgré des conditions loin d'être optimales, va être créée une section de jeunes sapeurs-pompiers.

Dans son discours, Monsieur Gérard BOURY, Maire-Adjoint, a exprimé toute la gratitude du Conseil Municipal suite à l'incendie du deuxième étage de l'Hôtel de Ville



et a insisté sur l'excellent travail fourni par les sapeurs-pompiers qui ont réussi à éviter une catastrophe. En guise de remerciement, il a remis, au Major Jean-Pierre EUSTACHE, adjoint au chef de centre et premier commandant des opérations de secours sur les lieux, la médaille d'or de la Ville de Caudry.

CAUDRY

Le 4 février dernier plus de 500 personnes étaient présentes à la Salle Polyvalente du Val du Riol pour la manifestation des chariots d'honneur, organisée par la Municipalité.

Les élus ont ainsi récompensé quatorze récipiendaires pour leurs investissements dans la vie caudrésienne.

Toute l'équipe de la rédaction les félicite pour leur action en faveur de notre commune.



Les Chariots Caudrésiens



Patrick PRZYBYLEK



Suzanne BOURY



Hugette SENEZ

Gérard THERET



Mmes LEMAIRE et SUEUR

Vital DESCHAMPS



Mmes NAVEZ et FONTAINE

Jacques DENOYELLE

Annie MERESSE

Amandine MAIRESSE

Madame la Sous-Préfète en visite à Caudry

Après une longue lignée de Sous-Préfets qui se sont succédé à Cambrai, est arrivée pour la première fois une Sous-Préfète.

Marie-Françoise LECAILLON en est à son deuxième poste dans notre arrondissement. Auparavant elle a dirigé de Mars 2002 à Décembre 2003 la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.

Comme elle le précise, pour s'adapter à ces deux postes, il faut d'abord prendre ses marques, rencontrer les élus et les habitants. La première fois, il a fallu quelques mois mais cela a été plus rapide à Cambrai.

Il est vrai qu'auparavant la carrière de Madame LECAILLON a commencé dans les préfectures de la région parisienne où elle a gravi de nombreux échelons avec des responsabilités de plus en plus importantes. Elle est passée par des ministères et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Après avoir été en poste près de sa famille, dans la région parisienne, elle part en Savoie en 1996 et en 1998 elle se retrouve dans les Alpes-Maritimes. "Ce sont les obligations de la carrière" dit-elle avec le sourire.

On peut constater que Madame la Sous-Préfète n'est pas avare d'un sourire. Dès le premier abord on devine un personnage très affable. Et si on lui pose une question à laquelle elle ne veut pas répondre, son attitude et sa réponse diplomatiques montrent qu'elle n'en dira pas d'avantage.

Il est vrai que lors de sa dernière visite à Caudry, il était imprudent de savoir tout de suite ce qu'elle ferait pour la ville. "J'étudierai le dossier et je pourrai comparer".



Cependant, Madame LECAILLON a été favorablement impressionnée par la visite de la Zone Industrielle qu'elle a faite avec le maire, Guy BRICOUT.

Elle se dit prête à un partenariat de projets à venir, débouchant, pourquoi pas, sur une intervention financière de l'Etat. Madame la Sous-Préfète ajoute avec prudence "il faut voir..." toujours avec le même sourire. Ce n'est pas la peine de lui demander plus, l'avenir nous apportera des réponses.

Pour plus de renseignement sur le parcours de Madame Marie-Françoise LECAILLON et sur les services de la sous-préfecture, il est possible de visiter ce site sur internet :

<http://www.nord.pref.gouv.fr>
(Madame la Sous-Préfète aime beaucoup "surfer sur le net").



Place du Général De Gaulle



Espace de Liaison
Pôle Culturel



Travaux d'Assainissement
Avenue Jean Moulin



Construction de logements
rue Négrier (Salle Jean XXIII)

Ville de Caudry Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) Diagnostic

La Ville de Caudry avait approuvé son P.O.S. (Plan d'occupation des Sols) en 2001.

De nombreux projets vont voir le jour (Centre de Formation des Apprentis, Caserne des Pompiers, Maison de Retraite...) qui, ajoutés au besoin de lotissements pour maisons individuelles, nécessitent une révision.

La mise en oeuvre d'un SCOT (Schéma de COhérence Terri-toriale) à l'échelle du Cambrésis, ainsi que le souhait d'intégrer la réforme opérée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) conduisent la Municipalité à transformer le Plan d'Occupation des Sols révisé en vigueur, en Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de la concertation avec la population, je vous sou mets donc le diagnostic élaboré par le Cabinet d'Étude Territoires Sites et Cités en charge du Projet. Les observations éventuelles doivent être faites au Service de l'Urbanisme, Rez-de-Chaussée des Services Techniques en Mairie Annexe 1.

Le Maire de Caudry.

Pourquoi réviser le POS ?



Ville centre d'un bassin de vie à dominante rurale de près de 40 000 habitants. Caudry de par ses dynamismes économique, équipements et services est indiscutablement un des moteurs de la relance de la vitalité et de l'attractivité de l'arrondissement.

En témoignage les projets réalisés et en cours de réalisation : extension de la zone industrielle, projet de zone commerciale et de services, mais aussi projets de constructions de logements, accueil de la caserne de gendarmerie, d'un centre d'apprentissage, d'une maison de retraite...

Ces projets et les nouvelles perspectives à court et moyen terme, la mise en oeuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que le souhait d'intégrer la réforme opérée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) conduisent la municipalité à transformer son Plan d'Occupation des Sols révisé en 2001 en Plan Local d'Urbanisme.



Quelques mots sur la réforme de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU)...

La loi SRU du 13 décembre 2000, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat, a profondément renouvelé le cadre juridique des politiques d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, dans le but de favoriser une dynamique urbaine plus cohérente, solidaire et durable.

File inscrit, au cœur de la planification urbaine, le développement durable dans toutes ses implications :

- Préservation des ressources pour les générations futures, à commencer par une utilisation rationnelle et économe de l'espace : renouvellement urbain, cohérence déplacements/habitat...
- Respect des grands équilibres territoriaux, économiques, sociaux... qui se traduit, non seulement par le respect de l'environnement, mais aussi par les concepts de solidarité urbaine, diversité des fonctions (équilibre emploi/habitat, niveau de services), mixité sociale et diversité de l'habitat.
- Participation des citoyens à la maturation des projets : concertation et enquête publique.

Elle nous invite à un effort de cohérence et de transversalité :

- Compatibilité des documents produits et des politiques menées aux différentes échelles de territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration.
- Cohérence des politiques sectorielles (aménagement, habitat, déplacements, espaces publics, environnement...) sur un même territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), constitue désormais un cadre de référence unique.

En quoi le PLU se distingue-t-il du POS ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui, comme le Plan d'Occupation des Sols, réglemente l'occupation et l'utilisation des sols, mais aussi un plan STRATÉGIQUE et OPÉRATIONNEL.

Il doit traduire le projet, d'aménagement durable de la commune et permettre sa mise en oeuvre pour les dix à quinze ans à venir : il est le document de référence des actions publiques.

Le PADD et les orientations relatives à certains secteurs, deux innovations du dossier PLU, traduisent cette nouvelle orientation du PLU.

Le dossier PLU comprend :

- un rapport de présentation,
- un PADD,
- des orientations d'aménagement relatives à certains secteurs,
- un règlement et des documents graphiques qui lui sont associés, notamment le plan de zonage,
- des « annexes », qui informent sur les servitudes d'utilité publique et autres obligations diverses notamment sanitaires.

Les éléments portés à connaissance par l'État et autres personnes publiques associées

- Les Servitudes d'utilité publique et obligations diverses notamment en matière de nuisances sonores (dont la lutte contre le bruit des transports terrestres), de l'eau, d'élimination des déchets.
- La présence de cavités et carrières souterraines. Cavités et carrières souterraines concernent principalement le bourg d'origine.
- La présence d'un site pollué « Gaz de France » rue de la République, pour lequel des précautions sont à prendre en cas de réutilisation.
- Par ailleurs, une attention particulière est à porter sur :
 - Le maintien de l'activité agricole.
 - La préservation des espaces boisés, haies, arbres isolés...
 - La mise en valeur des cours d'eau, les ruis, et la restauration de la qualité des eaux.
 - La préservation et mise en valeur des paysages urbains et naturels.

Comment est élaboré le PLU ?

La loi SRU a simplifié la procédure d'élaboration du PLU et renforcé la participation des habitants.

Participant donc à l'élaboration du PLU :



La procédure se déroule en 5 grandes phases :

- le diagnostic réactualisé et prospectif,
- l'élaboration du projet global de la commune : le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD),
- l'établissement du dossier réglementaire du Plan Local d'Urbanisme,
- l'arrêt du projet et la consultation des personnes associées et consultées à leur demande,
- l'enquête publique et l'approbation.

Les objectifs du POS approuvé en 2001



- Assurer ses fonctions de ville centre de son bassin et renforcer son rôle de moteur de développement.
- Soutenir l'emploi et donc les activités industrielles, artisanales.
- Répondre aux besoins en logements.
- Améliorer le cadre de vie et valoriser l'environnement naturel.

Ville de Caudry

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2

Diagnostic

Caudry et son territoire large

Ville centre d'un bassin de vie rural de 40 000 habitants.



Pôle d'équilibre à l'échelle de l'arrondissement, territoire du Schéma de Cohérence Territoriale.

Une bonne accessibilité et desserte

Les routes

À l'écart des axes autoroutiers, Caudry est accessible depuis l'A 26 ainsi que l'A1 et l'A 23 via Cambrai et Ivry situées à moins de 15 km. Cette accessibilité sera améliorée par la réalisation du contournement sud de Cambrai.

Les villages environnants de son bassin de vie sont reliés à Caudry par les routes :

- RD 115 vers Dertry, et Beauvois-en-Cambrésis,
- RD 16 vers Ligny-Haucourt, Béthencourt, et Viesty,
- RD 16A vers Bavillers,
- RD 45 vers Quivroy, Montigny-en-Cambrésis et Clary,
- RD 115A, axe primordial qui dessert directement la zone industrielle de la commune depuis la RN 43, via Audecourt.



Photo: Mairie de Caudry



Photo: SNCF

La ville de Caudry, située sur la ligne Paris-St-Quentin, offre un service de transports voyageurs non négligeable avec une quarantaine d'arrêts par jour (et des fréquences importantes le matin et le soir).

Cette offre de transports est soutenue par les politiques tarifaires de la Région et du Département ; ce qui devrait favoriser son développement dans les années à venir.

Le Conseil Régional mène une politique tarifaire incitative en matière de transport ferroviaire pour les étudiants boursiers et non boursiers, les salariés et les demandeurs d'emplois, stagiaires de la formation professionnelle et Contrats emploi solidarité.

Le Conseil Général du Nord intervient de son côté pour les scolaires, les étudiants et les apprentis.

Un service de transports urbains assure outre le ramassage scolaire, un service dans la ville, ainsi que vers Cambrai et les villages et villes voisins.



Photo: SNCF

Des équipements à la hauteur du bassin de vie

Le commerce et les services



Photo: graphie TSC

Caudry, avec son large éventail de commerces et services, se positionne comme ville centre d'un bassin de vie et répond aux besoins courants de ses habitants.

Les commerces traditionnels et les services sont concentrés dans le centro-ville de Caudry autour des places du Général De Gaulle et Fievet qui accueillent une fois par semaine un marché réputé, et dans les rues Roger Salengro et Gambetta. Des supermarchés existent en périphérie du centre et permettent de maintenir la fréquentation des commerces locaux.

Le commerce est un des secteurs créateurs d'emplois.

Il semble essentiel que cette structure commerciale puisse :

- développer les secteurs peu ou pas représentés,
- améliorer son attractivité et notamment à travers la valorisation des espaces publics (place De Gaulle, le long des artères commerciales principales),
- maintenir le commerce de proximité dans les différents quartiers,
- renforcer la complémentarité entre commerces traditionnels et moyennes et grandes surfaces.

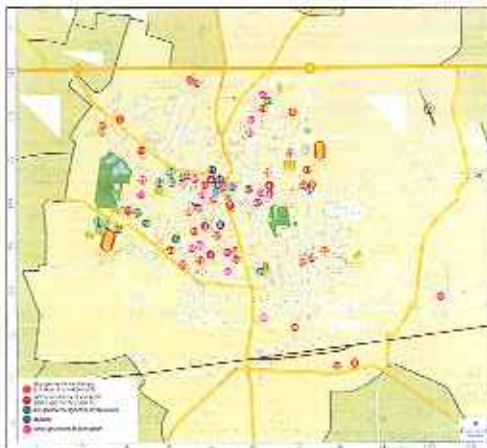


Photo: Mairie de Caudry



Photo: Mairie de Caudry

LES SBU	Le Schéma de Cohérence Territoriale
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLU-D	Plan Local d'Urbanisme en Développement Durable
POS	Plan d'Occupation des Sols
ANRS	Agence Nationale pour la Renovation Urbaine
OPAH	Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat

Les équipements publics

Un pôle administratif.

Un pôle scolaire et des équipements éducatifs innovants.

La ville compte plusieurs écoles, collèges et lycées. Ce pôle s'est renforcé au cours des dernières années avec la réalisation de nouveaux équipements de qualité - les CES Jean Monnet et lycée LIQE.

La construction prochaine d'un Centre de Formation des Apprentis complètera encore cette offre, ouvrant des perspectives nouvelles pour les populations peu ou pas formées, de trouver à proximité les opportunités d'apprendre un métier.

Un pôle sportif et de loisirs. Piscines, terrains de sport, salles de sports, complexes sportif et base de loisirs... offrent un panel large d'activités sportives et de détente.

Des lieux de vie culturelle. L'espace culturel (cinéma, salle de spectacles) Place du Général de Gaulle et le positionnement de la ville dans le réseau « scènes moyennes » répond aux besoins croissants de la population de Caudry mais aussi de son bassin de vie d'accéder à la culture et aux loisirs.



Photo: Mairie de Caudry

La politique d'équipements publics se poursuit vers le développement des équipements sanitaires encore insuffisants.

Ville de Caudry

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

3

Diagnostic

Démographie et Habitat : une situation qui s'améliore, mais les efforts sont à poursuivre.

Quelques données : (INSEE 1999)

13 489 habitants
5 228 résidences principales
49 résidences secondaires
535 logements vides

Sur les 6082 emplois proposés, 2778 sont occupés par des actifs résidant à Caudry.



Après la forte perte d'habitants liée à la migration qui a marqué les années 80, Caudry enregistre une stabilisation de sa population globale liée à une nette régression de cette migration.

La population est caractérisée par sa jeunesse : 42 % des habitants de Caudry ont moins de 30 ans.



On soulignera le desserrement régulier de la taille des ménages depuis 1968, passant entre 1990 et 1999 de 2,6 à 2,5 personnes par ménage.



Cette structure de la population suppose un niveau d'équipements élevé et une offre de logements diversifiée, répondant aux besoins de tous les âges.

Le logement, une des priorités du POS.

Le constat :

- Un parc de logements ancien et décalé par rapport à la demande.
- Des efforts à poursuivre en termes de confort et de salubrité pour que le parc de logements puisse faire face aux demandes actuelles.
- Une demande croissante en petits logements qui doit pouvoir trouver écho dans le parc de logements.
- Un renouvellement du parc de logements très insuffisant aggravé par une construction faible de logements neufs (127 entre 1990 et 1999).
- Un manque de terrains ouverts à l'urbanisation.

Les enjeux sont différents d'un quartier à un autre. Si certains quartiers présentent une mixité fonctionnelle et sociale et offrent un cadre de vie attractif, d'autres cumulent les handicaps : logements anciens, une vacance importante, des friches, une organisation urbaine peu conviviale et un cadre de vie peu attractif, et nécessitent des opérations de renouvellement urbain importantes.

Les besoins :

Le desserrement de la taille des ménages se poursuit et passera à 2,45. Pour maintenir sa population au niveau actuel, il faudra, à l'horizon 2010, 6497 résidences principales (13489 habitants / 2,15).

Sachant que dans la même période on estime la disparition des logements anciens (datant d'avant 1949) à 349 logements, le besoin net s'élève à 662 logements, soit un rythme de construction d'environ 50 logements supplémentaires par an entre 2000 et 2010.

Pour une population globale d'environ 14 100 habitants (celle de 1982), il faudrait disposer de 5755 logements, soit 758 logements de plus qu'actuellement.

Depuis 1999...

L'OPAH menée entre 2000 et 2002 dans le cœur de ville a permis la reconquête et la mise en confort d'un certain nombre de logements et du coup une diversification de l'offre. 52 % des immeubles subventionnés ont été achetés après septembre 2000 indiquant un renouvellement de l'investissement immobilier sur ce secteur. L'effet « moteur » de cette intervention publique est indiscutable et incite à poursuivre et amplifier les efforts, notamment sur les quartiers en difficulté. Caudry s'est engagée dans le démarche ANRU.

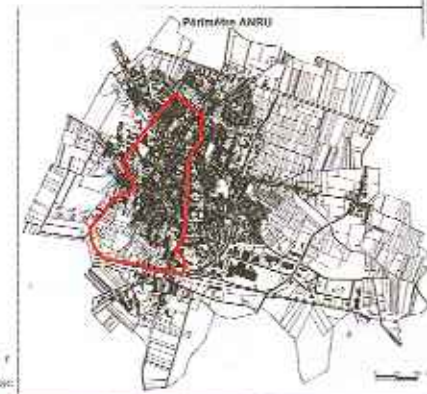


Photo: Mairie de Caudry



Entre 1999 et 2003, 180 logements ont été construits. Parallèlement au renouvellement urbain, la ville de Caudry doit soutenir la construction de logements neufs. Celle-ci est d'ores et déjà relayée avec les programmes en cours de réalisation ou d'étude dans le tissu urbain (principalement sur des friches industrielles) et l'ouverture à l'urbanisation des terrains situés au sud de la ville, objet de la révision simplifiée du POS menée en 2004. Environ 500 logements seront prochainement mis sur le marché, ce qui permettrait de soutenir la politique de renouvellement urbain et d'aider vers une stabilisation de la population.



Photo: Mairie de Caudry

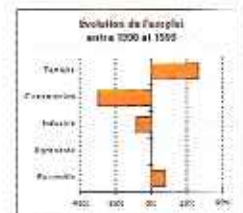
Le logement reste un enjeu majeur : il s'agit de répondre aux besoins d'une ville centre qui, par son développement économique et le rayonnement de ses équipements, peut envisager une croissance démographique.

Un développement des activités industrielles, artisanales et tertiaires qui profite au bassin de vie...

Une nette tertiarisation des emplois... Un défi de formation des jeunes à relever...

Les emplois dans le secteur industriel et du bâtiment diminuent de façon importante (respectivement - 8,7 % et - 29,6 %).

En revanche, le tertiaire enregistre une forte croissance (26,6 %) et représente aujourd'hui 55,5 % des emplois.



Le taux d'activité augmente entre 1990 et 1999. Egalement le taux de chômage « net » dans la moyenne locale mais concerne 25 % des actifs de Caudry.

Evolution des lieux de travail de la population active ayant un emploi.

	1990	1999	Evolution
Industrie	4 411	4 048	- 8,3 %
Bâtiment	4 111	2 918	- 29,3 %
Tertiaire	4 168	11 212	+ 26,6 %
Total	12 690	17 178	+ 35,4 %

Près de 40% des actifs caudryens travaillent hors de la commune.

Ces données traduisent une mutation des catégories socio-professionnelles, et notamment la montée en puissance des professions intermédiaires (de 13,6 % à 16,6 % de la population active) et des employés (de 20,83 % à 24,3 % de la population active), caractéristique des villes centres.

Or, parallèlement, la faible scolarisation des 19-24 ans (37 % contre 58,3 %), l'importante proportion de jeunes sans diplômes (21,8 %) et le nombre de 25-49 ans sans emploi mettent l'accent sur l'enjeu de l'adéquation entre l'offre et la demande et, dans ce contexte de tertiarisation, de la formation notamment dans les secteurs d'activité porteurs en matière d'emploi au niveau local.

Évolutions récentes

Au 1^{er} janvier 2002, parmi les 557 établissements présents à Caudry :

- 23 % ont une activité industrielle,
- 6 % ont une activité de construction,
- 32 % ont une activité commerciale ou de réparation,
- 40 % sont des services.

Depuis 1993, l'évolution globale du nombre d'établissements est à la baisse (- 4 %).

L'augmentation dans les services (13 %) n'a pas compensé les pertes dans l'industrie (- 23,5 %). L'évolution de l'emploi entre 1990 et 1999 traduit ces tendances.

Au cours de l'année 2002, 50 créations d'établissements ont été réalisées, dont 31 créations « pures », le reste étant des créations par reprise ou des réaffectations d'activité. Ce dynamisme économique s'exerce aussi bien dans les services (taux de création de 12,2%), que dans la construction (12 %), les commerces et réparations (7,5 %) et l'industrie (4,7 %).

La plupart des entreprises sont implantées dans la zone industrielle au sud est de la commune. Les zones d'activités offrent aujourd'hui une capacité d'accueil restreinte, qui ne peut suffire à répondre à la pression foncière pour l'implantation d'entreprises sur la commune. Entre 1993 et 1998, 70 242 m² industriels ont été autorisés, plaçant Caudry largement en tête des communes de l'arrondissement.



La récente extension de 33 ha de la zone d'activités au sud-est est déjà presque intégralement occupée.

Ce dynamisme économique doit pouvoir se poursuivre... et s'exprimer sur le territoire communal.

Cela signifie des sites d'accueil suffisants et diversifiés, des infrastructures de desserte efficaces, une qualité environnementale attractive...

Ville de Caudry

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Diagnostic

4

L'agriculture : une activité déterminante



La surface agricole utile (305ha) occupe encore aujourd'hui près d'un tiers de la surface communale.

Le nombre d'agriculteurs est en baisse constante : de 21 en 1990, on est passé à 8 chefs d'exploitation. L'agriculture ne représente plus que 0,1% des actifs.

Cette diminution s'est accompagnée d'un phénomène de concentration des exploitations, la taille moyenne de celle-ci étant passée de 22 ha à 52 ha sur cette même période. Les terres sont consacrées à la culture intensive de céréales et betteraves.

L'élevage est devenu une activité marginale. Il n'existe sur la commune aucune activité type maraîchage, vergers...

Aucun exploitant n'a moins de 40 ans, ce qui semble dénoter un recul de l'attractivité de la profession agricole sur le secteur. Ce phénomène risque d'accroître encore la taille des exploitations et l'industrialisation de l'agriculture.

Si aujourd'hui l'activité agricole ne représente plus beaucoup de poids en terme d'emplois, elle reste déterminante pour Caudry.

C'est en effet cette activité qui dessine en grande partie le paysage naturel de Caudry et qui sera en partie responsable de son image future.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion doit être engagée sur une valorisation différente du potentiel agronomique et paysager des terres de Caudry.

Patrimoines et paysages naturels

Caudry appartient au territoire du Cambrésis.

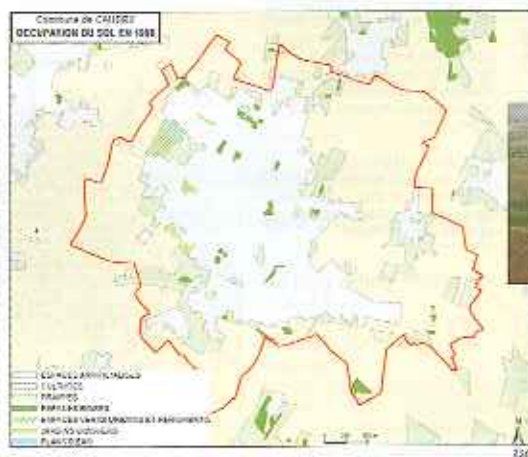
Son paysage est façonné par l'agriculture.

Le Cambrésis est un vaste plateau de champs ouverts présentant quelques reliques de forêts non défrichées et entaillé de vallées boisées.

- Paysage très ouvert qui se compose d'éléments peu nombreux et répétitifs : vastes champs, reliques de prairies dans les dépressions, alignements d'arbres le long des routes, rideaux de peupliers assurant un rôle de brise vent.

- Toutes les verticales (clochers, châteaux d'eau) constituent des points de repère, des événements.

- Le plateau est entaillé de vallons peu profonds au fond desquels coulent généralement des riots.



La composition des sols d'une part, le remembrement d'autre part, ont favorisé le développement d'une agriculture industrielle et spécialisée dans les grandes cultures céréalières et betteravières.



Traditionnellement, ses vastes étendues s'organisaient autour des bourgs en deuxième rayon, les espaces en contact direct

avec les villes et villages étant occupés par les prés pâturés, prairies et jardins.

Aujourd'hui, ces espaces tendent à disparaître mettant les champs en contact immédiat avec la ville.

Ces grands espaces ouverts ne présentent que peu de diversité biologique.

Il en est de même pour les riots dont la flore indique une forte eutrophisation des milieux.

Paradoxalement ce sont les parcs, jardins privés et reliques des franges urbaines traditionnelles qui offrent les milieux les plus riches d'un point de vue faunistique et floristique.

Ces mutations rapides de la ceinture verte de Caudry doivent amener à se questionner sur le devenir de l'interface urbain / rural, sur son statut et son rôle pour la commune et les habitants.

Si les projets urbains en cours doivent éviter de fragmenter l'espace agricole, il paraît indispensable de connaître les terres dévolues à l'agriculture sur le long terme. L'extension constante des surfaces cultivées par exploitation amène à penser que certaines zones seront prochainement abandonnées car trop petites donc difficilement exploitables. Cette hypothèse est étayée par le caractère intercommunal des exploitations.

Dans ce contexte, la gestion des terres agricoles doit faire l'objet d'une réflexion à l'échelle du territoire large.

- LSU SRU : Loi Solidarité et Renouveau Urbain
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PRUDH : Projet de Règlement d'Urbanisme et de Développement Durable
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- ANRU : Agence Nationale pour le Renouveau Urbain
- OPAH : Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat

Ville de Caudry

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Diagnostic

5

Les paysages et patrimoines urbains

Le paysage urbain marqué par le développement industriel

Le paysage urbain actuel est encore fortement marqué par la présence de bâtiments d'usines en cœur de ville.

La création des usines a généré parallèlement la construction de zones d'habitat attenantes. Cette construction urbaine particulière a généré des quartiers au fonctionnement autonome, exprimant cependant

une certaine mixité sociale mais se positionnant en retrait du fonctionnement urbain général.

Cette structuration de la ville par les fabriques et les usines a généré une grande variété architecturale : usines, fabriques, maisons de maîtres, maisons de tuffistes, habitat ouvrier.

La ville de Caudry se compose de 7 quartiers distincts auxquels vient s'ajouter le village d'Audencourt.

Ces quartiers présentent parfois une ségrégation de fonction (commerces dans le centre ville, Zone industrielle), mais ils se caractérisent globalement par une mixité architecturale et sociale importante.

Cependant la construction au coup par coup de la plupart de ces quartiers donne lieu à des juxtapositions de styles et d'ambiances que ne parvient pas toujours à unifier un espace public souvent trop restreint.



Le quartier du Transvaal

Situé sur le versant ouest de la ville, il est caractéristique de Caudry. Fortement structuré par la présence industrielle, le Transvaal voit se côtoyer maisons de maîtres et de tuffistes, habitat ouvrier et zones résidentielles. Ce quartier subit depuis quelques années d'importantes mutations dues à la reconquête de friches, au développement de l'urbanisme s'appuyant sur la « vitrine » à créer en entrée de ville et le long de la RN 43.



Le quartier Négrier

Ce quartier s'est structuré autour de la rue Négrier. Il se décompose en deux zones distinctes historiquement. D'une part le vieux quartier de la gare du Cambrésis (actuelle gare routière de Caudry) et d'autre part des lotissements des années 1950-60 à proximité immédiate de la rue Négrier.



Le quartier de la gendarmerie

Ce quartier, qui s'est développé le long du boulevard de ceinture est, présente une mixité fonctionnelle et sociale. On y trouve beaucoup de pavillons, la plupart construits par « La Maison Familiale du Cambrésis » ainsi que des immeubles HLM. Le long de la route menant à Audencourt, la typologie bâtie est différente, cet axe regroupant un grand nombre de grands pavillons et de maisons individuelles de standing. Comme pour le quartier Négrier, l'urbanisation prévue le long de la RN 43 de part et d'autre du boulevard du 8 mai 45 renforcera l'animation et l'image de quartier de la gendarmerie.

Le quartier de la rue JeanJaurès

Ce quartier ouvrier se distingue par la typologie urbaine des coronas. Autrefois très animé, il se présente aujourd'hui comme fortement dégradé. La réalisation du boulevard de contournement ouest et des programmes urbains qui l'accompagnent constituent de réelles opportunités de renouvellement de ce secteur.



Le quartier du Rosaire

Ce quartier s'organise autour de la place Henri Sandras et de la rue de Saint-Quentin qui constitue son arrière principale. Le long de cette rue s'est construit un certain nombre de maisons bourgeoises.

Au début du siècle ce quartier était très dynamique (nombreuses usines, activité de la gare, cafés...) mais la fin des diverses activités a largement restreint l'attractivité de ce secteur. Le projet de Pôle gare et les programmes sur les secteurs Edison et Riots des Quarante contribueront à relancer l'animation.



Le centre ancien

Le centre-ville s'articule autour de la place du Général de Gaulle et de son enchaînement avec la rue Gambetta.

On y trouve des espaces publics importants : Place du Général de Gaulle, Place Fievet, Place de l'Eglise. Cependant la morphologie urbaine se caractérise par des rues étroites bordées par un habitat très dense générant un espace public globalement linéaire et étroit.



Les différents quartiers de Caudry font sa richesse. Ils offrent une diversité architecturale remarquable.

Mais, ces patrimoines qui se juxtaposent, accompagnent de fortes variations de la morphologie urbaine, et l'espace public, tel qu'il se présente actuellement (étroitesse, discontinuité...) ne peut suffire à établir une cohérence d'image à l'échelle de la ville.

Un enjeu majeur réside

- dans l'insertion de nouveaux espaces publics dans les projets de renouvellement ou d'extension,

- dans l'amélioration des espaces publics existants, notamment du centre ville : renforcer leur statut de lieux de vie majeurs de Caudry et valoriser la place du piéton sur ces espaces.

La volonté de conforter le rôle des espaces publics centraux doit s'accompagner d'une réflexion sur la trame des espaces publics dans les quartiers.

Enfin l'armature urbaine de Caudry ne pourra être effectivement obtenue qu'en confortant le statut de boulevard urbain de la voie de contournement est, en intégrant la future avenue verte à l'ouest et en valorisant l'accroche et la traversée de la ville par la RN 43.

- LSU SRU : Loi Solidarité et Renouveau Urbain
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PRUDH : Projet de Règlement d'Urbanisme et de Développement Durable
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- ANRU : Agence Nationale pour le Renouveau Urbain
- OPAH : Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat

Ville de Caudry

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Diagnostic

6

Les paysages et patrimoines urbains

Trame verte et circulation



La trame viaire est composée :

- d'un réseau irrigant vers les villages alentours,
- d'un réseau en cul de sac, fermant la ville sur elle-même.

Cette situation paradoxale pourrait être en partie changée par la construction du boulevard urbain au sud ouest de la ville, prévu au POS, ainsi que par les actions de renouvellement urbain.

Le plan de circulation permet dans l'ensemble, une bonne desserte du centre et de sa structure commerciale. Des améliorations ont été faites sur les points les plus sensibles ou seront prochainement menées

dans le cadre des nouveaux projets, notamment dans le centre ville. Restent à renforcer les modes de circulation alternatifs à la voiture, en particulier pour le cycliste.

Les pistes cyclables sont absentes.

La nationale, le boulevard de ceinture et le futur boulevard ouest sont suffisamment larges pour permettre une mise en sécurité des cyclistes.

La continuité des circulations piétonnes est globalement assurée. Des efforts pourraient être faits pour connecter les circulations piétonnes urbaines à des chemins de randonnées alentours.



L'organisation urbaine



Caudry s'est développé autour du bourg d'origine, sur ses voies structurantes et à l'intérieur des limites de deux infrastructures majeures, l'axe régional de la RN43 au Nord et la ligne de chemin de fer Cambrai/Paris au sud.

Les extensions plus récentes de la commune se sont surtout concentrées sur les façades est et sud-est. Elles ont nécessité la réalisation d'un axe majeur et structurant.

Les Espaces publics : lieux d'articulation dans la ville, espaces sociétaux.



L'espace public est essentiellement linéaire. Caudry compte peu de places et placettes.

Les aménagements actuels ne laissent pas assez de place à la convivialité urbaine et restreignent considérablement les usages. Des efforts particuliers doivent être entrepris lors des opérations de renouvellement urbain et des nouvelles urbanisations pour faire exister des espaces publics de qualité et permettre une organisation multipolaire de Caudry et une mixité des fonctions dans les quartiers.

Enjeux et grandes orientations

Enjeux

Renforcer les fonctions de ville centre d'un bassin de vie rural et pôle d'équilibre à l'échelle de l'arrondissement en renforçant l'attractivité commerciale et l'offre en équipements publics répondant aux besoins du bassin de vie (et notamment dans le domaine sanitaire, de la formation, des transports).

Soutenir le développement des activités industrielles, artisanales, de commerce et des services, ainsi que l'emploi des actifs résidents, en particulier des jeunes à travers la promotion de la formation.

Répondre aux besoins en logement actuels et futurs, tant en terme de quantité que de qualité, à travers une politique volontariste :

- de renouvellement urbain (ANRU),
- de construction neuve.

Améliorer la cohérence urbaine et affirmer l'image identitaire de la ville :

- en renforçant l'armature urbaine par la transformation du statut du contournement Est en boulevard urbain, en réalisant la future avenue/contournement ouest et en valorisant l'accroche et la traversée de la ville par la RN 43 ;

- en affirmant le statut de lieux de vie des espaces publics à travers l'aménagement des places et placettes existantes mais aussi la création de tels espaces dans les nouveaux programmes urbains ;

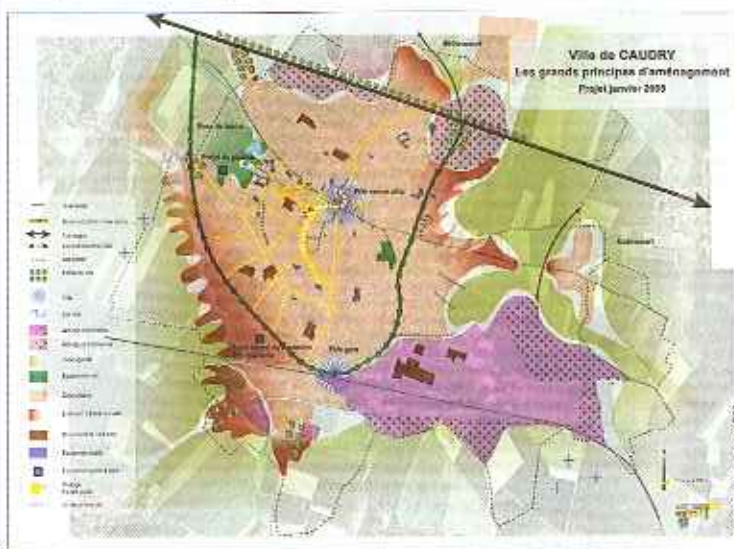
- en valorisant les patrimoines architecturaux.
- Maintenir l'activité agricole, qui contribue au cadre de vie de la ville.

Articuler les projets d'aménagement et de développement de la ville ainsi que les actions qui les mettent en œuvre autour de la mise en valeur de l'environnement, des paysages urbains et naturels.

- Préserver les seuils verts en entrée de ville.
- Travailler l'interface entre l'urbanisation et les espaces agricoles.
- Trailer les entrées de villes.
- Intégrer la valorisation des ruis, des espaces boisés et des haies, des parcs et jardins.
- Développer la trame verte et les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Le projet de développement de Caudry en cours de réflexion :

- conforte la zone industrielle existante,
- concentre les projets de grands équipements sur la façade ouest,
- recherche la vitrine de la RN 43 au nord,
- envisage les nouveaux quartiers de logements au sud et sud-ouest,
- préserve les entités agricoles.



Environnement

Bruits de Voisinage



Diurnes et nocturnes

La médiation reste la solution à privilégier, si vos démarches amiables restent vaines...

Trois types de personnes sont susceptibles de convaincre le ou les voisins :

- **l'Huissier** : constat de nuisances sonores ou olfactives.

- **la Police ou la Gendarmerie** : tapage nocturne

- **le Maire** : est habilité à intervenir, en tant que garant de la tranquillité publique de ses administrés. Il fait respecter les arrêtés municipaux. En cas de récurrence, le procès est inévitable, il sera, suivant la nature du trouble, une action civile ou une action pénale.

Arrêté du Maire



Civisme Bref rappel...

Il est déplorable que des automobilistes continuent à rouler très vite dans certaines artères de Caudry, à stationner de façon illicite sur les trottoirs sans respect pour les piétons. Nombreux sont les automobilistes qui ne respectent pas le code de la route, concernant le changement de stationnement des voitures sur la voie publique qui intervient tous les quinze jours et qui n'observent pas le sens de stationnement.

C'est inadmissible !!!

Et pour reprendre une phrase de Monsieur le Maire, les CONTREVENANTS SONT PREVENUS !

Article 1 :

La présence constante sur la voie publique et notamment sur les trottoirs, de récipients d'ordures ménagères **est interdit**.

Article 2 :

Les récipients doivent être présentés devant l'entrée principale de l'habitation. Leur mise en place sur le trottoir est autorisée la veille du jour de l'enlèvement à partir de **20 heures** et durant 24 heures, soit jusqu'au jour de l'enlèvement à 20 heures.

Article 3 :

Ils doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et désinsectisés assez souvent et au moins une fois par an.

Article 4 :

Le non respect de cet arrêté municipal donnera lieu à procès-verbal et sera passible d'une amende prévue par les contraventions de première classe en application des articles R25 et R26, 6ème alinéa du Code Pénal.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie de Caudry.

Votre logement doit respecter des normes...



de décence mais aussi de peuplement...

Elles ont été clairement définies dans les bulletins d'informations précédents.

Votre logement n'est pas décent. Que devez-vous faire ?

Auprès de votre propriétaire ou bailleur : Il est préférable de faire une démarche amiable auprès de votre propriétaire ou bailleur. **Si il ne prend pas cette demande en considération** il est possible de faire une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de suite favorable, vous pouvez intenter une action en Justice auprès du Tribunal d'Instance dont relève votre domicile. **Le juge** pourra fixer un délai au propriétaire pour réaliser les travaux de mise aux normes de décence. Il pourra réduire le montant du loyer ou ordonner la consignation.

Auprès de la C.A.F. : Il vous faut justifier, dans un délai de 6 mois, votre intervention auprès de votre propriétaire : photocopie de la lettre que vous lui avez adressée, justificatif de saisie du Tribunal d'Instance.

Tentative de conciliation :

contactez une association de défense des locataires et consommateurs ou un conciliateur de justice.

Construction d'une résidence - Services de 37 appartements protégés : LE CLOS DU CHÂTEAU rue de Cambrai.

Résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite, encore autonome. les personnes âgées pourront manger dans leur logement (équipé d'une kitchenette) ou dans la salle de restauration commune. Elles pourront appeler la maîtresse de maison qui vivra là en permanence. Ce bâtiment sera composé de 37 logements de niveau R+1, accessible par escaliers et ascenseurs (9 types 1 et 28 types 2). Si les délais sont respectés, la résidence sera livrée fin 2005.

Pour des renseignements complémentaires, merci de contacter
-Par téléphone l'Agence Locale de CAUDRY au 03.27.75.71.00
-Par écrit, le Cabinet LANCELLE, rue Frères Sans 59870 RIEULAY

Construction d'un immeuble de 11 logements même type que la résidence Maxellende, rue de Cambrai, qui a été mise en service en 2003.



Pour compléter ce complexe immobilier, PROMOCIL va faire construire derrière la piscine (au delà du Riot) une vingtaine de maisons individuelles, même type que ce qui a été réalisé rue Camille Desmoulins avec bien entendu garages et parkings.



N'oubliez pas :

Avant l'entrée dans le logement, le propriétaire ou l'agent immobilier doit vous remettre, après signature, **un double du contrat de location, une quittance de loyer pour le 1^{er} mois**. Dans parc privé : le bail doit avoir une durée minimale de 3 ans.

L'état des lieux sera fait en présence du propriétaire et du locataire à l'entrée dans le logement. Vous en conserverez un double.

Prenez contact avec EDF et GDF pour coupure de votre ancien compteur et ouverture du nouveau.

Eau : relevez les numéros indiqués sur le compteur, conservez-les.

Assurance : Elle est obligatoire contre l'incendie, dégâts des eaux, en responsabilité civile et également contre le vol.

Poste : changement d'adresse. Le suivi du courrier est payant et valable 1 an.

Téléphone : prendre contact avec l'agence commerciale du secteur pour établir la ligne téléphonique.

Sachez que vous ne pouvez pas transformer le logement sans l'autorisation du propriétaire et que vous devez entretenir les lieux.



Pierre FOVEZ
Adjoint au logement

Les retraités :

Afin de permettre aux personnes retraitées d'aménager ou d'améliorer leurs conditions de vie à domicile, les Caisses de Retraite accordent des subventions.

Travaux concernés :

- installation d'un chauffage central,

- remplacement de la baignoire par une douche,

- pose de volet avec commande électrique, etc...

Mais également les travaux relatifs à la sécurité :

- mise aux normes électriques,

- gros-oeuvre, etc...

Des conditions de ressources existent :

Ex : Pour l'année 2004, un couple retraité de la CRAM doit avoir un revenu mensuel inférieur à 1905 €.

Les Caisses de Retraite doivent obligatoirement délivrer un accord écrit avant tout commencement.

Les propriétaires occupant un logement construit depuis plus de 15 ans :

L'ANAH attribue des subventions sous certaines conditions (nature des travaux et ressources du foyer).

Les travaux doivent être réalisés, fournitures et pose par entreprise et ne doivent pas commencer avant l'autorisation de l'ANAH.

Cette subvention n'est pas cumulable avec un prêt à taux 0.

Le taux de subvention varie de 20 à 35 % du coût hors taxe de l'opération (maximum retenu de 11 000 à 13 000 €).

La liste des travaux retenus est communiquée sur demande.

Taux majoré : 70 % maximum du coût des travaux hors taxe limité à 8000€ pour les cas suivants :

- Éradication du plomb,

- Insalubrité

- Personne en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les propriétaires d'un logement construit depuis plus de 15 ans mis en location :

L'ANAH accorde des subventions sans condition de ressource, mais le propriétaire s'engage à louer le logement pendant 9 ans.

Comme pour les propriétaires occupants, les travaux devront être réalisés fourniture et pose par entreprise et commencer après accord de l'ANAH.

Le taux de subvention dépendra du loyer pratiqué et des travaux effectués : le taux varie de 20 à 70 % du montant des travaux HT.

Pour les propriétaires aux revenus modestes, une subvention majorée peut être accordée (70 % d'aide sur un montant maximum de 8 000 € HT).

Les propriétaires de logement souhaitant réaliser des travaux de raccordement à l'égout :

L'Agence de l'Eau Artois Picardie accorde une subvention aux propriétaires occupants, bailleurs, SCI ou locataires (avec accord du propriétaire) sans condition de ressource pour les logements de plus de 5 ans.

Le taux de subvention varie de 20 à 35 % du montant des travaux (pour 2004 le maximum des travaux retenu est : 2 600 €).

Pour les communes situées en zone rurale, le Conseil Général du Nord alloue une aide de 10 % des travaux plafonnés à 3 500 €.

Les services du PACT se tiennent à votre disposition pour vous donner toute information utile concernant votre projet.

Le PACT a été mandaté par les organismes cités ci-dessus, pour vous renseigner et instruire votre dossier.



Pact du Cambrésis

Centre d'Amélioration du Logement

**8 rue des Poissonniers
BP 6294**

**59405 CAMBRAI Cedex
Tél. : 03.27.83.90.39**

Permanences du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
(16h30 le vendredi)

**1 rue Gambetta
59540 CAUDRY**

Tél. : 03.27.75.83.81

Permanences le mardi et le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

La Poste est une grande entreprise présente sur l'ensemble du territoire. Comme toute entreprise, elle doit améliorer son outil de production si elle veut continuer à jouer un rôle majeur au niveau européen dans les années qui viennent.

C'est la raison pour laquelle La Poste va investir près de 3,4 milliards d'euros d'ici à 2010 dans le cadre de la modernisation de son outil de production afin de devenir l'opérateur Courrier numéro un en Europe.

Cet investissement sans précédent pour La Poste n'a de sens que vis à vis de notre engagement pris dans le cadre du Contrat de Plan qui a été signé avec l'Etat : 85 % de lettres en J+1* dès 2007, 90 % en 2010.

Comme toute grande entreprise de transport La Poste est soumise à certaines contraintes : la transposition de directives européennes relatives aux véhicules neufs de plus de 7,5 tonnes s'applique depuis le 1^{er} janvier 2005. Elle limite leur vitesse maximale à 90 km/h.

D'autre part l'accroissement des mesures de sécurité prises lors du chargement du fret courrier en aéroport augmente sensiblement la durée des opérations d'embarquement. Ces mesures s'appliquent également depuis le 1^{er} janvier.

C'est la raison pour laquelle La Poste est amenée à revoir l'ensemble de ses circuits d'acheminement et à les adapter à ces nouvelles dispositions. Cette adaptation aura pour conséquence une modification de l'heure limite de dépôt du courrier déposé au Centre courrier de Caudry qui sera désormais de 16h30 du lundi au vendredi et reste fixée à 12h15 le samedi.

La nouvelle organisation sera opérationnelle le 29 mars 2005. L'ensemble de votre courrier urgent bénéficiera ainsi d'un traitement optimal qui permettra un acheminement en J+1* sur l'ensemble du territoire français.

Ce projet n'aura aucun impact sur le bureau de Poste de Caudry qui continuera à accueillir ses clients dans les mêmes conditions.

* J+1 : le courrier distribué le lendemain de son dépôt dans une boîte aux lettres.

Mr Géry MAIRESSE
Directeur du Centre
Courrier de Caudry

La Municipalité vous informe que la Société FLAMME, chargée de la dératization de la Ville, va traiter une nouvelle fois les quartiers infestés les 12 et 13 avril prochain. La participation active de toute la population est nécessaire afin que cette nouvelle campagne donne les meilleurs résultats. Il est donc vivement demandé aux propriétaires de maisons vides ou de terrains laissés en friches, de procéder au traitement de leurs propriétés, sans oublier le fauchage pour les jardins non cultivés.

Il est rappelé qu'il est possible de se procurer, toute l'année et gratuitement des appâts raticides en se présentant aux Services Techniques de la Mairie rue Marliot.



Élections

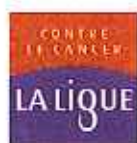
A la date du 28 février 2005
le nombre d'électeurs est de 10 004
contre 9 830 en 2004,
soit une augmentation de 174 inscrits

DON du SANG

le 16 février dernier 256 volontaires
ont participé à la collecte
et ont ainsi contribué à satisfaire
les demandes importantes de
produits sanguins qui ont
été adressées à l'EFS.

Mariage

Durant l'année 2004
54 Mariages
ont été célébrés en
Mairie de Caudry



COMITÉ DU NORD

LA LIGUE CONTRE LE CANCER RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Le Comité du Nord recherche des Délégués Locaux bénévoles qui, après accréditation, représentent La Ligue dans leur secteur. Leur mission consiste à assurer le relais du Comité dans les différentes actions qu'il mène, notamment :

- diffuser localement les messages d'information et de sensibilisation adressés au public (plaquette, brochures, affiches, courriers...)
- organiser diverses actions de collecte pour permettre à La Ligue de poursuivre sa lutte contre le cancer toujours plus efficacement. Un entretien préalable est prévu sur le lieu de résidence du délégué ou au siège du Comité du Nord.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à :
Jacques BLANCHARD - La Ligue - Comité du Nord
4 - 6 rue Pierre Dupont - BP 9999 - 59013 LILLE Cedex
Tél. : 03.20.06.06.05

Voyage des Seniors

La Ville de Caudry
offre aux seniors Caudrésiens
un voyage à

Epernay

Mercredi 18 Mai 2005

La visite d'une cave
et de 3 Musées est prévue
durant la journée

Inscriptions :

le lundi 18 et mardi 19 avril,
lundi 25 et mardi 26 avril 2005
au Foyer Schweitzer
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Frais d'inscription :

- Caudrésiens : 8 €
- Extérieurs : 60 €
(selon disponibilité des places)

Départ le 18 mai à 7h
du parking Leclerc



Le réseau propose à tous
d'échanger des savoirs
et de construire ensemble
des projets collectifs.

Pour l'ouverture de notre nouveau local
rue Camille Desmoulins à Caudry
Grande Journée Portes Ouvertes
Samedi 21 Mai de 10h à 19h
échanges et animations, restauration sur place.
Renseignements au 03.27.85.49.72

21-22 Mai 2005

Journées Nationales de la Croix-Rouge Française Poursuivons la mobilisation

Plus de 300 000 morts, des centaines de milliers de familles déplacées, des infrastructures ravagées sur des milliers de kilomètres de zones côtières... La tragédie du 26 décembre 2004 en Asie a provoqué un élan de générosité historique des Français. Grâce à vous, la Croix-Rouge Française est intervenue au Sri Lanka, en Indonésie, aux Maldives, auprès de milliers de familles traumatisées, d'enfants et d'adultes qui ont tout perdu, afin de les épauler, et de leur permettre d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Pour autant, elle entend ne pas oublier le dénuement, la détresse, la désespérance qui, en France, sur notre territoire, sont le lot de dizaines de milliers de personnes. Dans la discrétion, au plus près des réalités vécues par les plus fragiles d'entre nous, elle peut compter sur l'engagement de ses 60 000 bénévoles, répartis dans 1 180 délégations locales, pour agir au quotidien, tout au long de l'année, à travers ses dispositifs de lutte contre l'exclusion, samus sociaux, centres d'hébergement, espaces mère-enfant, vestiboutiques ou antennes alimentaires.

Les programmes en faveur de populations spécifiques se poursuivent, en milieu carcéral ou dans les zones urbaines défavorisées, auprès de familles en grande précarité, de migrants, de mineurs étrangers ou de personnes illettrées.

L'année écoulée a également été marquée par une mission inédite. En novembre 2004, plus de 800 volontaires étaient mobilisés pendant 8 jours à Roissy et à Abidjan afin d'accueillir et d'accompagner les 5 000 Français rapatriés d'urgence après les violences en Côte d'Ivoire.

Enfin, pour être présente partout où le droit fondamental à la dignité est bafoué, pour secourir en urgence les plus vulnérables, la Croix-Rouge a besoin de vous.

C'est la raison pour laquelle, elle descendra dans la rue à l'occasion de sa quête annuelle.

Nous comptons sur votre participation et sur votre solidarité, afin d'amplifier notre mobilisation auprès des personnes démunies ou en danger, proches de vous ou plus lointaines.



**Être solidaire,
C'est faire un don
les 21-22 Mai,
Journées Nationales
de la Croix-Rouge**

Nous comptons sur vous

Pêle-Mêle

LES POMPES FUNÈBRES CAUDRÉSIENNES

Les Pompes Funèbres Caudrésienne sont à votre service 24h sur 24, 7 jours sur 7.
67 rue Briand 59540 CAUDRY
☎ : 03.27.85.03.32.

Salons funéraires, transport de corps toute distance, crémation, démarches administratives le jour du décès et après le décès.

LES CONTRATS OBSÈQUES :

Aujourd'hui, prévoir l'organisation de ses funérailles est une action courante, afin d'en garantir le bon déroulement et d'éviter surtout à sa descendance des frais parfois difficiles à supporter.



Les Pompes Funèbres Caudrésienne vous proposent, pour ce faire, des contrats de prévoyance qui permettent à chacun, de son vivant, de financer ses obsèques et d'en régler toutes les modalités (enterrement civil ou religieux, crémation et choix des prestations). Une adhésion simple et facile vous permet de choisir librement et en toute tranquillité la meilleure formule adaptée à vos besoins.

Épargne ou prévoyance, le contrat obsèques c'est le libre choix de la périodicité du paiement de vos cotisations, à votre rythme et selon vos ressources. Le libre choix du type de versement. Unique, libre et programmé. Un conseiller est à votre disposition pour tout renseignement.



Service d'aide aux victimes d'infractions pénales

Tribunal de Grande Instance - Château de Selles
B.P. 10379 - 59407 CAMBRAI cedex

Le service d'aide aux victimes de Cambrai se situe dans les locaux du Palais de justice (bureaux 109 et 110 au premier étage). C'est un service gratuit et confidentiel qui s'adresse à toute personne victime (mineurs et adultes) ou s'estimant victime d'une infraction pénale. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

L'aide aux victimes propose à toute personne victime d'une infraction, qu'elle ait ou pas, déposé plainte, un accompagnement pluridisciplinaire tout au long de la procédure et/ou des aléas des conséquences sociales ou psychologiques liées à la situation de victimisation.

Concrètement le service vous propose :

- une écoute professionnelle
- des informations sur vos droits (procédure, dossiers d'aide juridictionnelle, CIVI...)
- un accompagnement psycho-social (soutien psychologique, préparation aux audiences ou aux auditions...)
- une orientation vers d'autres services spécifiques (juridiction, barreau, médecine légale...)
- administration ad hoc (sur mandat judiciaire uniquement)

Permanence en Mairie de Caudry le premier mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Vie Sportive

La G.V.M.

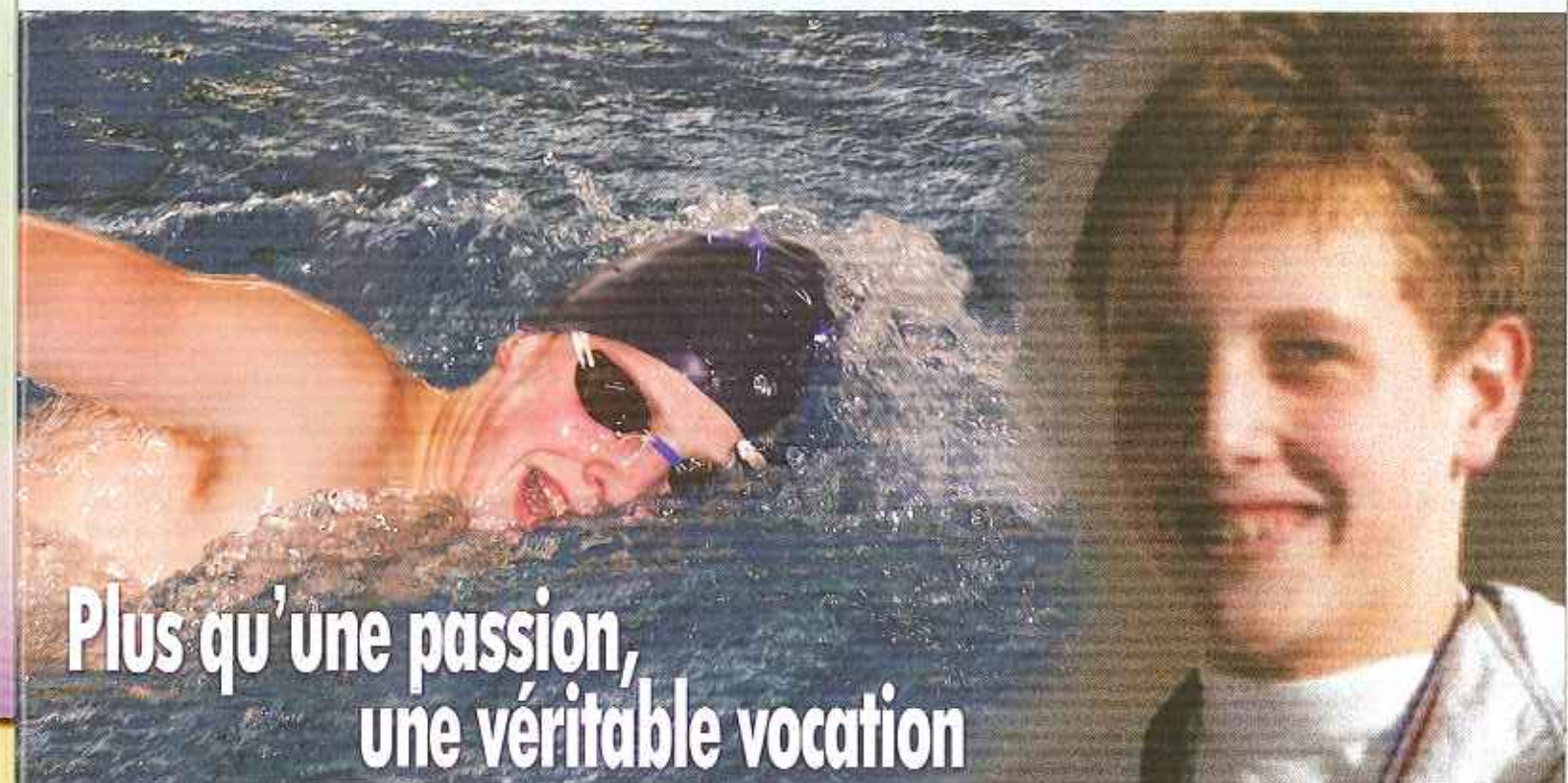
La Gymnastique Volontaire Masculine est une association qui compte actuellement une quarantaine d'adhérents et est composée comme suit : Jérôme BANS, Président, Jacques BESIN, Trésorier et Pierre TOURNAY, Secrétaire.

Des cours de gymnastiques d'entretien dispensés par un kinésithérapeute, se déroulent chaque mardi de 19h à 20h à la Salle des Tullistes.

Puis de 20h à 21h, pour ceux qui le souhaitent, sont organisés des matchs de Volley-Ball, sans aucun caractère de compétition.



Pour tout renseignement : Jérôme BANS, Tél. : 06.18.47.69.50.
Les inscriptions peuvent s'effectuer chaque mardi de 19h à 21h à la Salle des Tullistes.



Plus qu'une passion, une véritable vocation

Vivien CHAILLET a appris à nager à l'âge de 5 ans et demi, depuis il ne peut se passer de nager chaque jour.

Actuellement, ce jeune Caudrésien poursuit ses entraînements au CNCA, club de Natation de Cambrai avec Eric LELIEVRE. Il a été classé 1^{er} dans la catégorie minimes au 400 mètres nage libre, 2nd aux 100 et 200 mètres nage libre lors des championnats du Nord qui se sont déroulés récemment à Douai. Cette compétition permettait aux nageurs de se situer par rapport à leur niveau de performance.

A 14 ans, fréquentant une section sportive au lycée Paul Duez, Vivien souhaite devenir nageur de haut niveau et vivre un jour de sa passion. Félicitations à ce jeune nageur et tous nos vœux de réussite pour le futur.

erratum : Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le numéro de téléphone du Président du CLUB PONGISTE CAUDRESIEN - Mr FONTAINE - Tél. : 03.27.85.53.57

Le droit d'expression des conseillers municipaux

Charte de bonne conduite dans la rédaction des écrits destinés au Journal Municipal « DIALOGUE » Adoptée par 29 voix Pour et 3 abstentions : MM. BEZIN, DEBOURGIA et PODEVIN lors de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2002.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit désormais être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article 9 de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

⇒ Droit de réponse immédiat

Chaque groupe reçoit avant la publication les textes et peut répondre immédiatement.

Le Maire rappelle que par souci d'économie, le journal est désormais distribué par les élus du Groupe "Ensemble pour Caudry" et "Pour une gestion plus adroite", le groupe "Caudry pour tous" n'y participant pas.

Ensemble pour Caudry

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

Je pense que, comme moi, vous conservez les numéros de Dialogue et que, comme moi, vous les relisez de temps en temps.

Quand je lis les articles rédigés par "Caudry pour Tous" qui sans cesse revlent à la politique nationale et tente vainement de nous qualifier politiquement, je me dis que nous sommes vraiment sur deux conceptions totalement différentes de la gestion municipale. D'un côté "Ensemble pour Caudry" un groupe d'amis de sensibilités politiques différentes, qui se consacre uniquement à la gestion municipale et qui ne sont affiliés à aucun parti, de l'autre des conseillers d'opposition (Caudry pour Tous), membres d'un parti, qui ne comprennent pas que l'on peut gérer une ville sans être partisan, sans recevoir d'injonctions d'une fédération, sans aliéner sa liberté.

Ne leur en déplaise nous sommes libres de faire et de décider sans pression. Nos concitoyens sont nos seuls juges, aussi, et c'est nous qui l'avons instauré, allons-nous régulièrement dans les quartiers à leur écoute. Deuxième point de contradiction : la sinistrose affichée par "Caudry pour Tous".

Depuis 1995, à chaque vote du Budget et régulièrement dans les articles de Dialogue, ce groupe annonce des catastrophes prochaines, telles des usines qui pourraient fermer.

"Caudry pour Tous" n'avait-il pas écrit dans le Dialogue du 3ème trimestre 2004, concernant l'espace de liaison du pôle culturel "les travaux devaient s'achever fin 2003 mais en raison d'imperfections, il faudra le détruire en partie". On souhaite tellement que les choses aillent mal qu'on finit par les rêver !

Pour revenir aux finances, notre politique affichée depuis de nombreuses années porte ses fruits. Nous avons limité l'endettement. Les remboursements en Capital sont stabilisés et les frais financiers sont en chute libre (revoir le graphisme du numéro précédent).

Pour votre information sachez que vous êtes de 8 à 10 fois plus endettés au niveau de l'Etat qu'à celui de la ville.

Nous préférons limiter les taux d'imposition qui pour la taxe d'habitation et la taxe foncière propriété bâtie sont les plus bas des communes de notre strate (Caudry est 20ème sur 21 en TH, et 19ème sur 21 en TFPB)

Cette politique (dynamisme et limitation des taux d'imposition) nous vaut l'installation de nombreux équipements sur notre territoire avec des créations d'emplois. De plus, il faut rappeler que notre ville connaît :

- 500 logements en deux ans,
- Centre de Formation des Apprentis
- Caserne de Sapeurs-Pompiers,
- Caserne de Gendarmerie,
- Enseignes commerciales nationales
- Grande zone commerciale
- Extension de la zone industrielle; à ce sujet, contrairement aux craintes exprimées par "Caudry pour Tous", nos industriels se portent bien et j'ai de nombreux contacts pour des implantations.

Ne vous en déplaise, Messieurs de "Caudry pour Tous", notre ville va bien et devient plus souriante au fil des ans. Je pense qu'avec votre manque d'ambition, elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est pourquoi nous continuerons la politique d'embellissement, ne serait-ce que pour les Caudrésiens qui n'ont pas les moyens de sortir de leur ville, mais de manière plus mesurée, car les gros équipements sont désormais réalisés. Nous privilégierons la proximité et le quotidien, cela aussi grâce à la politique de la ville sur laquelle nous travaillons.

Meilleurs Sentiments,
Le Maire de Caudry,
Conseiller Général du Nord,

Guy BRICOUT.

Caudry pour tous

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

En cette période d'élaboration du budget 2005, nous demandons à l'équipe municipale majoritaire et dirigeante, le maire en tête de faire preuve de plus de rigueur financière, d'une certaine prudence et de beaucoup plus d'humilité qu'elle ne le manifeste actuellement. Une ville moderne, tournée vers l'avenir et bien équipée, certes, mais en rapport avec ses moyens et l'importance de sa population. Il ne faudrait pas qu'un jour nos nombreux, coûteux et luxueux équipements ne soient sous-utilisés faute de ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement... dans la gestion d'une ville on peut être dynamique, moderne, mais prudent, ambitieux mais réaliste... l'argent du contribuable doit être respecté au moins autant que son propre argent, car les subventions dont on nous rebat les oreilles constamment sont quand même payées par le contribuable ; d'ailleurs toute municipalité qui se respecte obtient un maximum de subventions pour tout projet présenté comme étant d'un intérêt public, soit souvent 80% du projet initial. Mais comme c'est toujours le cas, les "avenants" et les frais annexes font tomber les taux de subventions entre 60 et 70%.

A cet égard, il convient de constater que le Conseil Régional et le Conseil Général, tous deux à majorité de Gauche, se montrent totalement impartiaux et justes en ce qui concerne les subventions attribuées à une municipalité de droite. Il est bon également de signaler que les lycées et collèges dépendent de l'Etat pour les personnels, et des Conseils Généraux et Régionaux pour les bâtiments et le fonctionnement ; ils sont totalement indépendants des communes. En conséquence, vouloir s'octroyer les mérites de la restructuration du collège Prévost pour 7 000 000€, comme le laisse entendre le maire dans le cadre de la politique des grands travaux de la ville, nous paraît indécent. En fait, cette restructuration entre dans le cadre d'un plan pluriannuel de restructuration des collèges, mis en place par le Conseil Général du Nord.

En règle générale, un maire doit savoir résister aux sirènes des porteurs de projets mirabolants qui font le siège des maires, il doit savoir adapter éventuellement ces projets aux besoins et aux moyens du moment et futurs de sa ville, car non seulement l'investissement augmente l'endettement lorsque l'on a recours à l'emprunt, mais le fonctionnement qui en découle grève considérablement le budget pour longtemps. Il faut savoir que la ville est endettée à hauteur de 1 865€ par habitant alors que la moyenne régionale est de 831€ et que le remboursement annuel des intérêts est de 115€ par habitant contre 43€ pour la moyenne régionale.

L'ancien lycée Jacquard est un bel exemple du gaspillage des deniers publics. Voilà un bâtiment qui est sans nul doute le plus solide de Caudry avec ses murs de plus d'un mètre d'épaisseur et ses énormes fondations. A l'occasion d'une vente publique organisée à l'initiative du Conseil Régional, un particulier s'était porté acquéreur, porteur d'un projet de réhabilitation qui devait faire un centre de vie agréable en plein cœur de la ville (logements, logis foyer, cabinets médicaux, superette, etc.) avec des façades totalement rénovées faisant disparaître cette mosaïque qui n'est pas du meilleur effet : un projet très intéressant et qui ne coûtait rien à la ville. Ce particulier avait commis le crime de lèse-majesté de ne pas demander au maire l'autorisation d'acheter ce que celui-ci lui a reproché publiquement au grand étonnement des personnes présentes. La ville a fait valoir son droit de préemption pour la somme de 160 200€ avec l'intention de raser les bâtiments et de réaliser un parking à la place. 160 200€ plus 240 000€ minimum pour la démolition : 400 000€ avant la construction du parking, cela fait cher la place. D'autant plus que ce parking n'est pas absolument indispensable pour plusieurs raisons :

*Le nouveau parking de la "friche Lemoine" près de la place suffit amplement aux besoins de stationnement, il n'est d'ailleurs pas très fréquenté. Le parking Jacquard ne sera pas beaucoup plus près du centre ville.

*La réalisation du complexe commercial à proximité de la RN 43 va avoir pour conséquences une désertification commerciale du centre ville et un déplacement du centre d'intérêt des Caudrésiens et des visiteurs des communes environnantes vers cette zone plus attractive.

Il est bien évident que la démolition de ce gigantesque édifice que constitue l'ancienne usine Toffin va se traduire par une gêne considérable et dangereuse pour les riverains, voire toute la ville, et ne va pas manquer de scandaliser les contribuables pour la désinvolture avec laquelle on gaspille l'argent public. Quel gâchis !

En bref :

*Salle des sports : nous venons de redire notre inquiétude devant certaines dépenses de l'équipe dirigeante de la mairie, dépenses qui ne sont pas en rapport avec les possibilités d'une ville de moins de 14 000 habitants.

Caudry vient de se doter d'une belle salle de sports. Il est prévu une dépense de chauffage à l'année de 48 000€, pas loin de 32 000 000 de nos anciens centimes. Ce n'est qu'une estimation et il faut s'attendre à plus. Cela fait frissonner !!!

*Zone commerciale du Bd du 8 mai : une campagne d'information est lancée par le maire pour que les décideurs permettent au centre commercial de voir le jour. Bien !

Le maire annonce la création de 250 emplois. Si l'on tient compte des CDD, des emplois à mi-temps expression parfaite de la précarité de l'emploi, si l'on tient compte des emplois qui disparaîtront d'autres quartiers de la ville, nous sommes loin du compte. 250 emplois, une affirmation d'arracheurs de dents.

Naturellement nous sommes suffisamment responsables pour souhaiter nous tromper dans nos remarques, inquiétudes et jugements, malheureusement ce que nous avions prévu depuis un certain nombre d'années s'est souvent réalisé, le procès de l'eau en est un triste exemple.

Les Conseillers d'opposition de Gauche
B. PODEVIN, J. DEBOURGIA, G. BEZIN

"Pour une gestion plus adroite"

Chères Caudrésiennes et chers Caudrésiens,

Tout d'abord je voudrais relater une anomalie que je viens de découvrir en relisant la colonne de gauche de la double page "expression libre" du Dialogue n°35. Il est précisé je cite : "que cet espace devrait être désormais réservé à l'expression des conseillers municipaux, n'appartenant pas à la majorité municipale", ce qui signifie sauf erreur d'interprétation de ma part que le groupe "Ensemble pour Caudry" n'y a pas sa place (sauf bien sûr dans le cadre du droit de réponse immédiat). Qu'en pense Monsieur le Maire ?

Je veux réagir également aux déclarations de Monsieur le Maire selon lesquelles l'opposition n'a jamais rien fait pour pousser les dossiers de projets, qu'il n'a reçu aucune aide des deux listes d'opposition pour confectionner et porter les dossiers. Comme si c'était le rôle de l'opposition ! Va-t-on aider l'exécutif à confectionner et porter des dossiers lorsqu'ils concernent des projets que nous n'approuvons pas ? que nous combattons ?

A chacun son rôle !

Par contre nul ne peut nier que bon nombre de décisions au Conseil Municipal sont acceptées à l'unanimité.

Pour notre part, notre groupe poursuit sa politique d'opposition constructive mais vigilante et les exemples de propositions ne se comptent pas depuis bientôt six ans. Je citerai pour mémoire et en vrac les principales :

- l'ascenseur pour personnes âgées et handicapées dans la Mairie.
- le giratoire de la place du Jubilé.
- la modification profonde de la salle des délibérations du Conseil afin de rendre au public la place qui lui est due (l'incendie est une excellente opportunité)
- la proposition de préférer au Palais des Sports une piscine moderne.

...ainsi que maintes petites modifications ou amendements obtenus en commission où notre groupe a toujours été très présent et très actif. Au niveau du Conseil Régional nous avons tenté plusieurs fois d'appeler l'attention sur diverses possibilités de subvention (en particulier pour les aides aux jeunes agriculteurs, et dans le cadre de la politique de la ville).

Il n'y a jamais eu d'écho à nos propositions, à croire qu'on ne souhaite pas tellement être redevable d'une aide de la droite nationale.

Si l'on veut être aidé encore faut-il demander de l'aide !

Une seule demande récente concernant les TFR a immédiatement déclenché une réaction de notre part.

Autre sujet qui nous préoccupe : les calicots accrocheurs faisant état partout en ville des 250 emplois que devrait engendrer le Centre Commercial de la RN 43 à la création si controversée.

Nul ne serait plus heureux que nous de la réalité de ces 250 créations.

De grâce Monsieur le Maire dites nous précisément sur ces 250 emplois combien sont-ils réellement nouveaux et combien ne sont que des transferts d'emplois actuels ou si vous préférez : ces 250 créations s'accompagnent de combien de disparitions ? Enfin je terminerai par un sujet qui nous est cher et nous coûte cher, les dettes de notre ville.

J'entends ce matin même à la radio que la dette de la Franco devient exorbitante et représente plus de 17 000 € par citoyen (plus de 1 000 milliard d'euros).

Qui ? quelle entreprise privée serait autorisée à atteindre un tel degré d'endettement et espérerait y survivre ? On a donné les principales causes de cette catastrophe : le trou de la sécu et immédiatement derrière on a accusé les dépenses en perpétuelle augmentation des collectivités locales.

Parmi ces dépenses, il y a au premier rang vos fameuses subventions monsieur le Maire dont vous êtes si fier mais qui, comme nous vous le répétons depuis des années, proviennent toujours, par des chemins plus ou moins tortueux, de la poche du contribuable.

Par ailleurs au plan local, être endetté de plus du double de la moyenne de notre région semble vous satisfaire : nous pas !!

Tout ceci a pour cause votre boulimie de constructions, votre hâte fiévreuse à réaliser toujours plus grand, toujours plus beau, toujours plus emblématique. On dirait, tant votre hâte est grande que vous avez peur de n'avoir pas le temps de terminer.

Songez à ce que l'on pourrait faire en particulier en réductions d'impôts locaux sans les énormes frais financiers qui plombent notre budget. L'enthousiasme, c'est bien à condition qu'il reste raisonnable et il convient d'aligner son rythme sur ses moyens, les bons pères de famille vous en donnent l'exemple. C'est dans cet esprit que je peux vous révéler dès aujourd'hui la modification de notre slogan pour la prochaine campagne électorale municipale : aux notions de RIGUEUR, ÉCONOMIE et MODESTIE nous ajouterons la PATIENCE !!!

Mélanie ETHUIN,
Conseillère d'opposition de Droite.



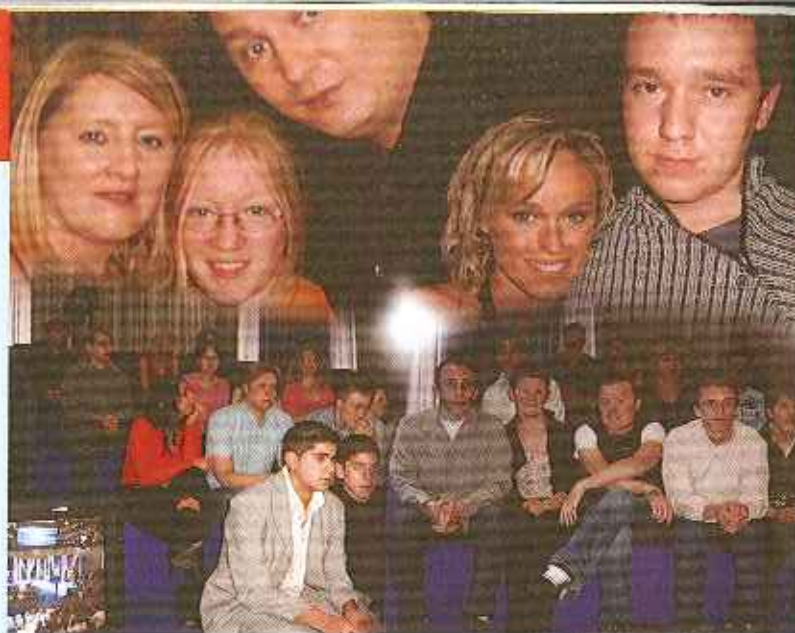
La Maison des Associations au tournage de l'émission "La méthode Cauet"

La neige était au rendez-vous ce lundi 14 février pour le départ vers la Plaine St Denis en direction du studio d'enregistrement de la Méthode Cauet.

La sortie organisée par la Maison des Associations de Caudry a connu un vif succès et les participants venaient des quatre coins du Cambrésis.

Durant les 6 heures d'enregistrement, les 55 participants ont ainsi pu voir se succéder de nombreux artistes comme Vladimir Kosma grand auteur compositeur de musiques de films, Pierre Cosso, Claude Gensac, le boxeur Dida, l'animateur - agitateur Cyril Hanouna ainsi que plusieurs vedettes issus des émissions de télé réalité comme le Loft, Nice People ou encore Star Academy.

A l'issue de l'enregistrement, de nombreuses photos ont été prises en compagnie des invités ou de l'équipe de l'émission, beaucoup ont également demandé des autographes.



Et c'est les yeux remplis de strass mais aussi épuisés par cette journée atypique que sont repartis les amateurs de Cauet. L'émission a été diffusée à l'antenne le jeudi 17 février et chacun espérait se voir même un court instant sur le petit écran.

Devant le succès de participation et pour satisfaire ceux qui n'ont pas pu venir faute de place, la Maison des Associations reconduira la même sortie aux prochaines vacances scolaires du mois d'avril.



FNACA

Comité de Caudry

La dernière guerre coloniale de la France, la Guerre en Afrique du Nord, s'est déroulée, a fait ses ravages de 1952 à 1962.

Elle a pris naissance en Tunisie et au Maroc, Pays rapidement devenus indépendants.

L'embarquement en Algérie s'est fait à partir de la Toussaint 1954. La guerre d'Algérie s'est achevée officiellement le 19 mars 1962, suite à un référendum national.

Après le cessez le feu, les soubresauts du Conflit ont encore fait jusqu'en juillet 1962 de nombreuses victimes, conséquence de la politique de la terre brûlée des désespérés de l'OAS et des règlements de compte entre d'une part les Algériens et d'autre part les Harkis supplétifs de l'Armée Française et les Français nés en Algérie.

Caractéristique du conflit, sa durée : 10 ans dont 8 en contingent. Conséquence, de 30 000 à 35 000 morts dont 6 Caudrésiens, 250 000 blessés et malades. Un préjudice moral et matériel pour tous.

N'oublions pas les ravages parmi la population Française et Algérienne. Depuis 1962, avec l'aide des Conseils Municipaux dirigés par Messieurs les Maires DELHIN, LEFEBVRE, MOREAU, WARIN et BRICOUT, chaque année le 19 mars, Caudry organise une cérémonie souvenir.

Caudry possède aussi un boulevard du 19 mars 1962 et une stèle rappelant les sacrifices de toute une génération.

En accord avec le Maire, la FNACA a offert une plaque portant les noms des 6 Caudrésiens tombés en Algérie, fixée sur la stèle.



Au cours d'une émouvante cérémonie rassemblant des centaines de personnes, la plaque a été dévoilée en souvenir de René BOISSONNET, Daniel BROKING, Pierre GILMANT, Louis MOBIHAN, Jacques NIMAL et Claude POULAIN. Parmi les personnalités on notait la présence de représentants des familles des disparus.

La cérémonie n'a eu d'autre but que d'assurer les nouvelles générations de la confiance mise en eux pour retenir les leçons du passé.

Gérard BEZIN
Président du Comité FNACA de Caudry



Le jardinage, une passion à partager



Les jardiniers Caudrésiens

Sous l'impulsion de Michel, Daniel, Bernard, André, Christophe et Jacky, une nouvelle association vient de voir le jour. Il s'agit du Club des Jardiniers Caudrésiens. Elle est à ce jour riche d'une quarantaine d'adhérents et foisonne de projets novateurs tant en termes de jardinage proprement dit que d'amélioration de l'environnement. Animations, conférences, expositions, concours... sont au programme de l'année 2005. Sa première réunion sur le thème : "le jardin au naturel" s'est tenue le 15 janvier dernier au Centre Socio-Culturel.



Le prochain rendez-vous est fixé pour le Samedi 7 Mai 2005 à 17h, même lieu, et aura pour ordre du jour : "Le jardin de fleurs à couper". Ce sujet se tourne plus précisément vers le public féminin, un sujet qui peut ainsi intéresser les amateurs de potager qui prolongeront leurs rangs de légumes par un jardin de production de fleurs... pour le plus grand plaisir de madame.

Le calendrier du jardinage

Printemps :

- *Fertiliser, désherber, composter, travailler la terre.
- *Créer les plates-bandes.
- *Acheter les plantes.
- *Planter les vivaces, les bulbeuses et les tubéreuses.
- *Planter les fleurs aromatiques.
- *Semer et fertiliser la pelouse.
- *Tondre la pelouse.
- *Tailler et élaguer les haies, les rosiers et les arbustes déflouris.
- *Lutter contre les limaces et les premiers parasites.
- *Traiter préventivement les rosiers, les arbres et les arbustes.

Été :

- *Désherber et arroser.
- *Planter les bacs et les jardinières.
- *Tuteurer les vivaces.
- *Réparer la pelouse et la tondre régulièrement.
- *Protéger les jeunes cultures contre les brûlures du soleil.

Fleurs, fruits et légumes un potager pour les petits

Quoi de plus divertissant pour un enfant que d'entretenir lui-même un jardin et de récolter ce qu'il a cultivé.

Laissez-lui un petit carré de terre qu'il entretiendra, comme papa et maman, tout au long de l'année. Prévoyez un petit coin de votre jardin qui sera bien à lui. L'endroit devra être ensoleillé surtout qu'il est destiné à devenir un petit jardin fleuri. Un carré de 1,50 m de côtés sera parfait pour commencer.

Le choix des végétaux :

Fleurs et légumes cohabiteront à merveille dans le petit potager. Pour intéresser votre enfant, n'hésitez pas à ouvrir avec lui un catalogue afin qu'il voie ce qu'il veut planter. Laissez le faire son choix.

Ne vous limitez pas à une ou deux variétés, mettez-en à foison. Si l'une ne sort pas, il le remarquera à peine.

Et pour que votre enfant soit épaté, osez quelques graines de tournesol. Cette fleur impressionnante se sème en avril - mai et pousse presque à vue d'œil !

Michel DELMAIRE.

le club local
jardiniers
de FRANCE



Maison des Associations
64 bd Jean Jaurès
59540 CAUDRY

Adhésion et renseignements :
Michel DELMAIRE
Correspondant "Jardiniers de France"
"club 10135"
4 rue Pascal - 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.01.40

Vie Associative

... Les Assemblées Générales...

Bon nombre d'associations ont tenu récemment leur Assemblée Générale. C'est l'occasion pour elles de présenter le bilan d'une année de labeur et de proposer les futurs projets aux divers membres.



Activ'vie

Cette association a pour but de lutter contre l'exclusion, l'isolement et la solitude des personnes âgées, des personnes malades et/ou handicapées en vue d'améliorer leur cadre de vie.

Son but, ré-instaurer un lien social :

*En apportant une présence, un soutien moral ainsi qu'une écoute à domicile chez des personnes seules et/ou dépendantes,

*En favorisant et en développant aide et assistance lors de tout déplacement courant de la vie (courses, promenades, visites, rendez-vous, etc...).

*En animant des groupes de parole et de rencontres afin d'encourager le dialogue et la communication.

un second objectif :

s'ouvrir à la création d'emplois de personnes handicapées et leur permettre une réinsertion professionnelle par le biais d'une formation d'Aide Médico-Psychologique.

Activ'vie est une jeune association qui souhaite se développer afin de répondre à ces besoins essentiels que sont l'échange et la communication pour des personnes seules et/ou dépendantes. Elle veut également favoriser le maintien d'un lien social en accompagnant ces personnes en difficulté vers le monde extérieur afin qu'elles puissent reprendre une place dans la société.

Son activité se fait en partenariat avec tous les acteurs sociaux, médicaux et paramédicaux avec l'agrément des élus et des collectivités locales.

Pour tout renseignement :

Association Activ'vie

Mme Mireille GARIN, Présidente

10 rue de Cambrai
59225 CLARY

Tél. : 03.27.75.84.30

... Les Assemblées Générales...

Quartier Négrier - Fête du Printemps

Le Comité des Fêtes du quartier Négrier organise sa fête du 30 Avril au 2 Mai 2005.

Au programme :

- Samedi 30 Avril -

de 9h à 18h : Premier Vide Grenier (1 € le mètre)

à 12h30 : Exceptionnellement Réception officielle avec les Majorettes d'Inchy-Beaumont

de 15h à 17h : Kermesse pour les enfants (participation : 1 € par enfant)

Divers stands, nombreuses récompenses dont tickets de manège

à partir de 19h30 : Repas Dansant animé par "Trio Musette"

Au menu :

Couscous - Fromage - Dessert : 16 €
Assiette Printanière - Fromage - Dessert : 14 €
Menu enfant : 8 €

- Dimanche 1^{er} Mai -

à partir de 12h30 : Apéritif Dansant animé par nos soins, Entrée Gratuite

Dès 16h : Après-midi récréative avec :

- Election de "Miss Pitchounette" et de son Prince Charmant (Réservé aux enfants de 2 à 6 ans)
- Le show d'Annie
- Le groupe Mythics

Pour tout renseignement ou inscription :

Café du Cambrésis - 47 rue Léon Blum
☎ : 03.27.76.22.56.

ou chez Mme PLET - 6 rue Stephenson
☎ : 03.27.85.54.75

Fête foraine durant toutes les festivités

...**Les Noëls pour tous**, la dernière semaine de décembre a vu, tant avec les associations qu'avec les écoles, pousser sapins illuminés, Père Noël omniprésent et corne d'abondance avec bonbons friandises et même jouets.

La Municipalité a fait le tour des écoles maternelles pour faire une distribution de friandises en compagnie de l'incontournable Père Noël.

...**La Croix Rouge** Des nombreuses activités de la Croix Rouge retenons quelques exemples du dévouement et de la générosité de tous et de chacun. Ce sont une cinquantaine de bénévoles qui sélectionnent et distribuent colis alimentaires ou qui trient également des vêtements pour les donner aux plus nécessiteux.

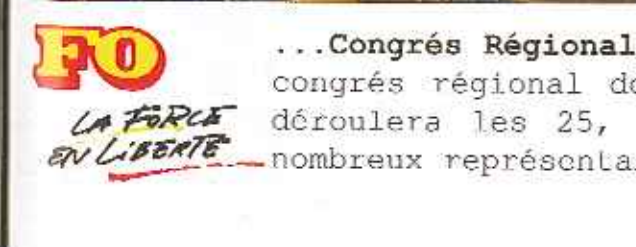
Rappelons également le service de soins à domicile qui s'occupe de plus de quatre-vingts personnes âgées ou handicapées moteur.

De plus cette année avec la catastrophe de l'Asie du Sud-Est, la Croix Rouge gère et redistribue les dons des particuliers et des communes. Par exemple le jour de la cérémonie des vœux, le Maire a remis au nom du Conseil Municipal un chèque de 1 000€.

...**Le Tsunami**, On peut dire que la solidarité a joué à plein pour secourir les sinistrés d'Asie. Les associations, tous secteurs confondus, les écoles, les collèges et le lycée ont donné. Les initiatives pour trouver de l'argent ont montré qu'on peut s'impliquer pour une bonne cause.

...**Un beau Noël pour les moins favorisés**. Début Janvier pour la deuxième fois, neuf associations caritatives, le CCAS, la Municipalité ont offert au théâtre municipal un spectacle pour trois cents enfants. Un goûter et des friandises ont été distribués ensuite à la Salle des Fêtes.

...**Les Restos du Coeur**. Tous les mardis jusqu'à fin mars dans les locaux de la Bourse du Travail, une vingtaine de bénévoles animeront les Restos du Coeur. Cette année plus de 160 familles recevront une aide alimentaire. Cela représente l'équivalent de 7 repas équilibrés par personne.



...**La C.N.I.L.** Courant décembre une réunion très intéressante a été animée par Alex TURK, Président de la C.N.I.L (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés. Les élus du Grand Caudrésis venus en nombre ont entendu un exposé très clair sur le sujet.

Si le sujet est très pointu sur le plan législatif, M. TURK a illustré son propos par de nombreux exemples. Dans une commune, il y a de nombreuses limites à la communication d'informations (état-civil, plan cadastral, individus...). Cependant avant d'en arriver aux sanctions financières pour tout contrevenant, une personne sera désignée pour suivre de plus près les textes de lois et filtrer les informations, dans la commune. Un livret distribué à chacune des personnes présentes a permis une approche plus précise de cette commission.

...**Marché de Noël** qui s'est déroulé dans les locaux du marché couvert a connu une belle fréquentation de la part du public.

A l'inauguration, le Maire, Guy BRICOUT, entouré de nombreux conseillers et de membres de l'U.C.A.C. a fait le tour du marché pour rencontrer une trentaine d'exposants.

En janvier un imposant public s'est retrouvé dans la salle des cérémonies. Les gagnants des différents concours ont reçu leur prix. Une mention particulière concerne les Caudrésiens qui ont participé au concours des façades illuminées. Ils s'étaient inscrits nombreux et leurs décors semblaient être un prolongement des superbes illuminations de la Ville.

...**La ville en chantier**. Actuellement des travaux ont lieu à l'échelon ville. Citons entre autres le Palais des Sports, la mise en conformité de l'espace de liaison du Pôle Culturel, l'aménagement de la place et pour rappel le parking de 90 places maintenant fonctionnel... De nombreuses constructions de logements sont en cours, par exemple derrière la crèche ou encore derrière la piscine et à l'emplacement de la salle Jean XXIII... Caudry c'est la ville en mouvement.

...**Congrès Régional des Services Publics et Santé F.O.** Le prochain congrès régional des Services Publics et Santé Force Ouvrière se déroulera les 25, 26 et 27 Mai prochain dans notre commune. De nombreux représentants régionaux seront présents.

Solidarité

Un Centre Social pour les quartiers Blanqui-Ronsard-Négrier

Le Centre Social des quartiers Blanqui-Ronsard-Négrier, porté par l'Association Avenir Jeunes, a été agréé au 1^{er} janvier. Un nouveau local, 14 rue Clément Marot - Appartement n°2 Résidence Du Bellay accueille désormais les ateliers "familles dynamiques" et les séances d'accompagnement familial et scolaire, réalisés jusqu'à présent au local Fléming. Les activités pour le public jeunes de 13-20 ans continuent à la Maison pour Tous Blanqui, dans le cadre d'un L.A.L.P. (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité). Bien d'autres activités sont amenées à se mettre en place par et pour les habitants des quartiers.



A venir à la Résidence Du Bellay

Atelier diététique : Jeudi 7 avril à 14h00 (conseil et réalisation de sauces).
Permanence santé : mardi 5 avril de 10h à 11h, pour vous accompagner dans vos démarches liées à la santé.
Pour tout renseignement :
Résidence Du Bellay : 03.27.76.26.75
Maison pour Tous Blanqui : 03.27.85.57.91

Des séances d'Accompagnement Familial et Scolaire (A.F.S.) dans le quartier Négrier.

Depuis le 26 Février dernier, suite à une demande de l'école Paul Bert, l'association Avenir Jeunes anime des séances d'A.F.S. tous les lundis de 16h45 à 18h15 dans les locaux du Centre de Loisirs, rue Calmette.

Rappel : l'Accompagnement Familial et Scolaire concerne les enfants du CP au collège et leurs parents. Il consiste en une aide dans les travaux scolaires, des activités ludiques et culturelles. Il se déroule actuellement dans 4 sites :

Pour le quartier Maupassant : au local Chantilly, le mardi et le jeudi de 17h à 18h.

Pour le Centre Ville : au 8 rue Marliot du lundi au vendredi de 17h à 18h.

Pour le quartier Blanqui-Ronsard : au local Du Bellay 14/2 rue Clément Marot, le mardi et le jeudi de 17h à 18h30.

Pour le quartier Négrier : au Centre de Loisirs, le lundi de 16h45 à 18h15.



L'Aide Sociale Facultative

à Caudry

Chaque commune organise son aide sociale suivant des critères qu'elle fixe. C'est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui instruit les demandes.

Pour bénéficier de l'aide sociale facultative, la première condition est d'habiter Caudry depuis au minimum un an; la deuxième est de pouvoir justifier des ressources et des charges au sein d'un foyer. La demande est recevable si les ressources rentrent dans les barèmes fixés par le CCAS correspondant approximativement au barème du RMI.

⇒ L'Allocation Exceptionnelle de Solidarité (AES) permet un complément mensuel de ressources pour les foyers caudrésiens à faibles revenus.

⇒ La prime de naissance est accordée aux familles bénéficiant de l'AES et accueillant un nouvel enfant au sein du foyer.

⇒ L'aide de Noël est délivrée aux familles à faibles revenus avec des enfants à charge. La demande s'effectue en novembre.

⇒ L'allocation chauffage concerne les personnes âgées ayant des revenus modestes, la demande s'effectue en novembre pour être perçue en décembre.

⇒ Une participation financière concernant les tickets de cantine est accordée aux familles à faibles revenus avec des enfants scolarisés sur la commune en maternelle ou primaire. La demande se fait chaque année au mois de septembre pour l'année en cours. Si jamais l'aide était demandée dans le courant de l'année, seuls seront pris en compte les trimestres suivant la demande.

⇒ Il existe une participation au financement des aides techniques créée en complément des aides des organismes de protection sociale, elle vise à alléger le surcoût lié au handicap. Elle est octroyée sur décision du Conseil d'Administration du CCAS.

⇒ Une autre des aides octroyées par le CCAS concerne le secours funéraire; elle est versée aux personnes à revenus modestes devant supporter des frais d'obsèques sur décision du Conseil d'Administration du CCAS.

L'aide sociale facultative sur Caudry peut également prendre la forme de secours d'urgence. En effet, il existe les secours exceptionnels non remboursables ainsi que les secours remboursables. Ces aides sont étudiées au cas par cas mais ne peuvent être qu'occasionnelles.

C.C.A.S.

6 rue Gambetta

59540 CAUDRY

Tél. : 03.27.75.70.70

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

« HEUREUX QUI, COMME ULYSSE, »... PARTAGERA AVEC SON MAÎTRE UN GRAND VOYAGE !

Voyage dans le pays du bonheur retrouvé pour un jeune non-voyant du Nord de la France...

Les samedi 5 et dimanche 6 mars 2005, lors des "5^{ème} Rencontres des Saveurs", Philippe MOREAU, président, et les membres du Lions club du Cateau-Cambrésis ont concrétisé leur projet de club.

Initialisé lors du congrès d'automne 2002 à Compiègne par le président de l'époque, Pascal DIME, assisté de ses deux vice-présidents, Gérard DENOYELLE et Philippe MOREAU, l'idée de financer l'achat d'un chien guide au profit d'un non-voyant est très vite devenu un objectif pour le club.

Mobilisés par ce projet ambitieux, les 23 membres ont ainsi organisé des salons du terroir, des tournois de bridge, des expositions d'insectes...

Et ce rêve est devenu réalité : c'est un labrador, il a 3ans, il est tout noir, les yeux remplis d'amour et d'intelligence, il s'appelle Ulysse...

« ...et puis est retourné plein d'usage et de raison, vivre auprès de son maître le reste de son âge... »

Grand pardon à Joachim du Bellay pour cette pâle copie et grand merci à tous pour cette merveilleuse histoire.

Gérard DENOYELLE



Gérard DENOYELLE, Philippe MOREAU, Laurent le maître bienheureux d'Ulysse, Pascal DIME

Pour tout renseignement contactez l'association Avenir Jeunes au 03.27.75.84.11.

Bilan de l'opération "Caddies du Coeur"



L'opération "caddies du coeur" mise en place les 4 et 5 février derniers par les bénévoles des Restos du Coeur de Caudry et de Bertry (une trentaine environ) a reçu un accueil plus que favorable dans la clientèle des supermarchés : Aldi, Champion, Intermarché, Leclerc et Lidl.

Les dons se sont répartis de la façon suivante :

- * En boîte de conserves de diverses natures (poissons, légumes, plats préparés etc...) 1200 boîtes
- * En denrées non périssables (pâtes, riz) : 1640 paquets de pâtes, 607 paquets de riz
- * En gâteaux, confiseries, petits-déjeuners : 250 paquets
- * En produits bébés : 640 petits pots

L'ensemble de cette collecte sera entièrement redistribué aux bénéficiaires des Restos du Coeur de Caudry et Bertry.

Les Restos du Coeur et à travers eux les bénéficiaires tiennent à remercier tous les donateurs qui, par leur geste généreux, permettront à beaucoup d'assumer une fin de mois difficile.

Dans leurs remerciements, les Restos du Coeur n'oublient pas Mr Guy BRICOUT, Maire de Caudry, qui a prêté camionnette et panneaux bien utiles au bon déroulement de cette opération.

Daniel AVIO

Responsable des Restos du Coeur de Caudry.

Point Jeunes

Vous souhaitez encadrer le Centre de Loisirs pendant cet été en tant qu'animateur ou directeur, envoyez votre candidature avant le 15 Avril à :

Mlle Séverine JACQUEMIN
Centre de Loisirs Municipal
rue Calmette
59540 CAUDRY.



Mais que fait-on chez les Scouts de France de Caudry

Tu as envie de vivre dans la nature, explorer, jouer, chanter, te faire des nouveaux copains... alors viens nous voir et découvrir par toi-même ce qu'est la vie scout...

Mais concrètement que faisons-nous ?

Voici quelques exemples :

La meute des louveteaux et des louvettes (entre 8 et 12 ans) ?

Elle vient de commencer une nouvelle chasse : "A la découverte de Robin des Bois"... et ils sont partis en forêt pendant les vacances pour pique-niquer et construire de vraies cabanes en bois...

La troupe des scouts et des scoutes (entre 11 et 15 ans) ?

Elle commence une nouvelle aventure et chaque patrouille de cinq ou six jeunes réalise un film où ils inventent eux-même leur propre scénario, créent leur décor et sont eux-même les acteurs...

Le poste des pionniers et pionnières (entre 14 et 18 ans) ?

Ils ont décidé cette année de se tourner vers les autres... Ils vont par exemple aider à organiser la course Terre d'Avenir en faveur du Sahel... sans oublier le point fort du scoutisme : les week-ends campés sous la tente et les chants et fous rires autour d'un bon feu de bois.

Ils n'oublient pas non plus ceux qui souffrent et ont récoltés 246 € en faveur des enfants sinistrés du Tsunami en vendant des pâtisseries.

Les moments forts en prévision ? Le "jamboree", week-end campé sous la tente et qui réunit tous les scouts de la région le 30 avril et le 1^{er} mai à Niergnies... Et surtout la préparation des camps d'été...

Alors si cela te tente, il est possible d'intégrer le groupe en cours d'année...

Pour tout renseignement, contactez Catherine et Jean-Denis ODIÈVRE ☎ : 06.32.55.96.82.



Vie Scolaire Vie Associative



Les BACHELIERS 2004 du Lycée JACQUARD se distinguent ...

En effet nous avons le plaisir et la fierté de vous informer que des élèves qui ont suivi leur scolarité au Lycée Jacquard et qui ont obtenu leur baccalauréat en 2004 continuent avec brio leurs études supérieures. Ils portent haut les couleurs de leur ancien établissement scolaire et par là-même celles de notre commune en poursuivant un parcours scolaire exemplaire.

Voici quelques résultats:

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS (sur 150 étudiants)

-Jérôme FARENEAU
a obtenu 16,5 de moyenne et s'est placé en 2ème position dans la catégorie Sciences Physiques

-Amandine BURLION
a obtenu 14,4 de moyenne et s'est placée en 4ème position dans la catégorie Mathématiques

-Isabelle MONTEIRO
a obtenu 13,88 de moyenne et s'est placée en 6ème position dans la catégorie Sciences Physiques

LYCEE DU HAINAUT CLASSE PREPARATOIRE

-Julia LOZE est sortie Major de Promotion la catégorie PTSI Physique-Technologie et Sciences de l'Ingénieur

-Cyril DECAUDIN et Damien PIPART ont également obtenu de brillants résultats dans la catégorie PTSI Physique-Technologie et Sciences de l'Ingénieur

LYCEE WALLON

-Aurélien PLOMMET s'est distingué dans la catégorie MP Mathématiques et Physique

ICAM DE TOULOUSE

-Benjamin NORMAND

Communiqué de l'Association "Les Feux de la Rampe"

Composition du nouveau bureau de l'Association
Nous vous informons que suite à l'Assemblée Générale du 19 Mars 2005, un nouveau bureau a été formé :

Président : Thomas GALLOIS
Vice-Présidente : Sylvianne GERNEZ
Trésorier : Eric GALLOIS
Trésorier-Adjoint : Frédéric SUEUR
Secrétaire : Guy DESCHAMPS
Secrétaire-Adjoint : Gery HERMANT

Pour information l'association compte à ce jour 23 membres actifs.



Le 27 Juin 2004

LE CLUB CYNOPHILE DE CAUDRY SOUS L'EGIDE DU CLUB SAINT HUBERT DU NORD

ORGANISE SON DEUXIEME CONCOURS D'OBEISSANCE

C.S.A.U.

BREVET

OBE échelon : 1-2-3

LE 17 AVRIL 2005
De 8h00 à 17h00

SUR SON TERRAIN DU CENTRE AERE
BOULEVARD DU 8 MAI 1945 A CAUDRY

JUGE : Monsieur BEYER Michel

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

(Réservation des repas

à effectuer lors de l'engagement : 13€00)

Clôture des engagements dès que le nombre maximum sera atteint

Pour tout renseignement, contactez :

Le Président, Yves MARIN au 03 27 76 07 66,

E-mail: yves-domi.marin@wanadoo.fr

La Secrétaire, Isabelle MATIAS au 03-27-78-59-87,

E-mail : LaNoiraude594@aol.com

Cordialement, le Comité.



Une curieuse épitaphe...

Une curieuse épitaphe du vieux cimetière évoque la mémoire d'un éminent personnage qui vécut à Caudry et occupa de hautes fonctions pendant les dernières décennies de l'Ancien Régime.

D'allure discrète au milieu des imposants tombeaux des dentelliers d'avant la Grande Guerre, la sépulture de la famille PRIOUX comporte sur son panneau central l'inscription suivante:

"Le cimetière de St Hilaire-sur-Helpe étant désaffecté, les ossements

-de Marie-Anne-Florence PATOU de BRIFFOEUIL, veuve de Charles-Augustin-Hyacinthe CORDIER de CAUDRY, chevalier, Seigneur de Caudry, Conseiller au parlement de Flandre, décédé au Château de Coutant le 19 décembre 1808,

-de leur fils Jean-Baptiste-Hyacinthe CORDIER, décédé au château de Coutant le 2 décembre 1834,

-et de son épouse Ursule-Jeanne-Joseph LE BRUN, décédée au château de Coutant le 26 février 1828,

ont été ramenés à Caudry par leur arrière petit-fils le Comte PROYART de BAILLESCOURT, le 19 décembre 1952".

Un heureux concours de circonstances m'a fait découvrir le village de St Hilaire-sur-Helpe et son château de Coutant et me donne l'occasion de rappeler le rôle de ce personnage dans la formation du territoire de notre commune de Caudry.

Le 21 Avril 1763, Charles-Augustin-Hyacinthe CORDIER,

De toutes les provinces du royaume, capitaines, hommes de loi et ecclésiastiques accourent administrer cette nouvelle province car en dépit des promesses faites à Nimègue, les plus hautes fonctions sont confiées au parti du vainqueur.

La nomination de Fénelon (1651-1715) à l'archevêché de Cambrai en 1695 illustre cette mainmise du pouvoir. La vénalité des charges permet aux plus riches de les accaparer, l'héritage de les transmettre à leurs enfants.

Les titres de noblesse s'acquièrent le plus communément à prix d'or et bien rarement au mérite. C'est à cette époque que Pierre CORDIER, fils d'un notaire du Roi à Dijon, quitte sa Bourgogne et achète une charge d'avocat du Roi (on dirait aujourd'hui procureur) au tribunal de Valenciennes en 1690. Pour le Cambrésis ravagé par un demi-siècle de guerres continues, désormais coupé de ses débouchés traditionnels vers les Pays-Bas, le long règne de Louis XIV se termine difficilement. La victoire de Denain en 1712 nous sauve d'une nouvelle occupation militaire.

Pendant la Régence (1715-1723) et le règne de Louis XV (1723-1774) le pouvoir s'efforce de maintenir la paix avec l'Europe.

Le Cambrésis connaît alors plus d'un siècle sans invasion, sans rapine, sans qu'aucun soldat ne brûle les fermes et ne pille les villes. Jamais il n'avait connu une telle période de paix, et jamais à ce jour ne l'a retrouvée. Aucune grande épidémie ne vient décimer sa population. Une dernière alerte de Peste affole la contrée en 1720. Après 50 ans de guerres continues on assiste à un mouvement d'expansion économique sans précédent. Dans cette contrée où agriculture et artisanat textile sont intimement mêlés le prix du blé double en un demi siècle, celui de la laine croît de moitié.

La disparition de la jachère et son remplacement par l'assolement est à l'origine de cette révolution agricole. Désormais la terre ne reste plus inculte entre deux récoltes de céréales. Le trèfle, la luzerne, et à la fin du siècle, le navet et la pomme de terre, viennent tirer leur substance des profondeurs de l'humus. Cette production agricole accrue par de nouvelles cultures transforme l'alimentation du bétail. La menace de la famine semble écartée. Une ultime disette survient en 1769.

L'accroissement de la population est la conséquence immédiate de la paix et de la suffisance alimentaire. La demande de biens de consommation entraîne le développement de l'industrie et le Cambrésis est au premier rang de cette mutation.

Pour échapper au conservatisme des corporations urbaines, les négociants font travailler les paysans des campagnes accoutumés l'hiver aux travaux de filature et de tissage. Le lin des vallées de la Scarpe et de l'Oise est distribué dans nos villages de St-Aubert à Bohain. La précieuse batiste et le linon, plus commun, sont ramassés par les négociants de Cambrai et Valenciennes. C'est à cette époque également que l'irruption du coton vient bouleverser l'économie rurale. Les négociants qui fournissent fil et machine écoulent le produit manufacturé. Autre révolution à Fresnes-sur-Escaut, aux confins du Hainaut et des Pays-Bas, le 3 Février 1720 Jacques DESANDROUIN remonte une première berline de charbon de terre. Pour répondre aux besoins de ce commerce, de grands travaux sont entrepris qui viennent bouleverser le paysage. La route royale Cambrai-Liege est percée en 1760.

Cette prospérité, très inégalement répartie, provoque des écarts sociaux grandissant. En profitent les propriétaires de terres et de pâturages dont les produits ne cessent de renchérir. Le paysan payé en nature, n'y perd rien s'il y gagne peu.

Il en va tout autrement du rentier et surtout de l'ouvrier payé en espèces dont le salaire demeure constamment en retard sur les prix.

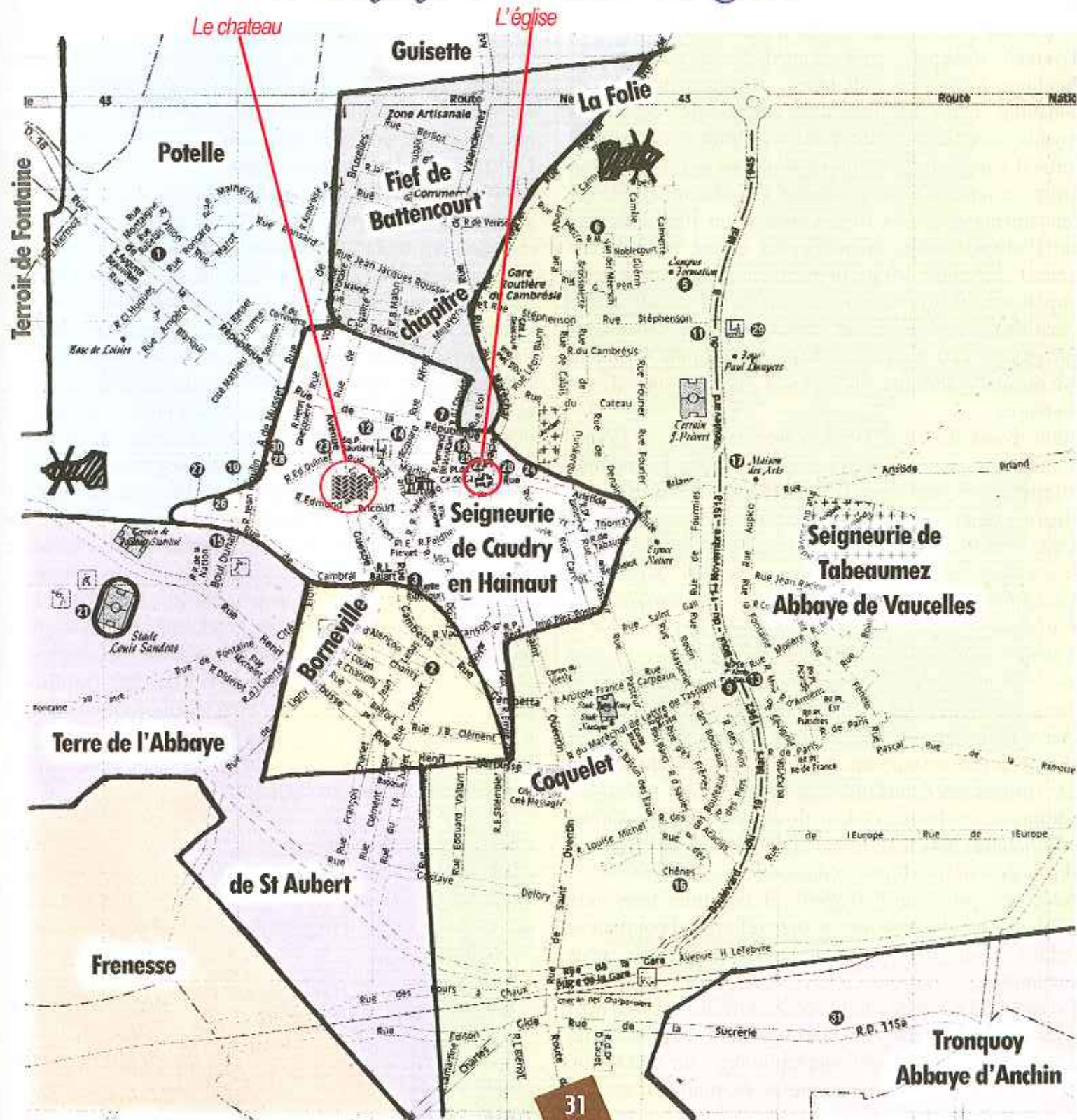
Au cœur de nos villes s'édifient de splendides hôtels particuliers. Dans nos campagnes se bâtissent censes et châteaux qui aujourd'hui encore font notre admiration. Une poignée de privilégiés ont en partage les biens de ce monde idyllique. Le « menu » peuple des 1450 habitants de notre village se contente d'une habitation modeste construite de silex et de torchis, couverte de chaume, envahie de l'âtre fumée d'un foyer de feuilles ou de branchages, mal chauffée l'hiver, du bois mort ramassé dans le bosquet communal, quand le seigneur du lieu ne l'accapare pas.

Il ne connaît pour nourriture que le méteil, mélange en fort inégale proportion de froment et de seigle, le hareng fumé, le lard et les oeufs.

Que survienne en juillet un orage de grêle et c'est la gêne. Que l'hiver soit rude et l'on souffre du froid.

Grâce au ciel, l'éloignement de la frontière épargne les misères de la guerre.

Plan de Caudry reprenant les fermes et les fiefs de l'ancien régime



Photos extraites de "Le Patrimoine des Communes du Nord" édition Flohic.



Château de Coutant dernier Seigneur de Caudry, achète le château et la terre de Caudry d'une superficie de 72 mencaudées (25 hectares), ainsi que les droits seigneuriaux y attachés au Sieur TAFFIN, seigneur de Troisvilles, qui lui-même les avait acquis en 1755 à Monsieur de LIGNIERES. Pour comprendre l'arrivée dans notre village de ce CORDIER, il faut se reporter un siècle plus tôt, à une date historique pour le Cambrésis : la signature de la Paix de Nimègue, entre Louis XIV et Charles II d'Espagne, le 17 septembre 1678. Ce jour là, le comté du Cambrésis et la partie Valenciennoise du Hainaut sont définitivement rattachés au Royaume. Lille, Douai, Landreocies étaient Français depuis 10 années déjà et le Cambrésis, jusqu'au delà de Gouzeaucourt, s'enfonçait comme un coin dans le royaume de France. Au printemps 1677, les troupes du « Roi très Chrétien » s'en viennent assiéger et prendre successivement Valenciennes et Cambrai. Les chroniques relatent que, depuis les hauteurs d'Awoingt, Louis XIV en personne assiste à la prise de la ville le 4 avril et à la capitulation de la citadelle le lendemain. Caudry est désormais français.

Chapelle Notre-Dame de Grâce, hameau de Coutant à Saint-Hilaire-sur-Helpe où depuis 1993 sont déposés les stèles funéraires de l'épouse et du fils de Charles CORDIER de Caudry.

Pierre François CORDIER naît à Roisin en 1696. Il hérite de son père une belle fortune et la charge d'Avocat du Roi. Des acquisitions foncières judicieuses et une heureuse alliance matrimoniale lui permettent de devenir grand bailli de Condé et Lieutenant du baillage du Quesnoy, et d'acquiescer bientôt la charge de Conseiller au Parlement de Flandre. A sa mort en 1751 il est enterré dans le chœur de l'église de Condé-sur-Escaut car le titre de Conseiller au Parlement est une éminente fonction.

Après le rattachement au Royaume des châtellenies de la Flandre Wallonne en 1608 et du Cambrésis en 1678, Louis XIV installe le Parlement de Flandre à Cambrai en 1709 et en 1713, dans les locaux de l'actuelle Cours d'Assise de Douai.

En ce début de XVIII siècle, 13 parlements se partagent inégalement le royaume; celui de Paris étend à lui seul sa juridiction sur 1/3 du territoire. Le Parlement, ou Tribunal d'Appel, jouit d'attributions extrêmement étendues à la fois judiciaires et administratives. Il constitue une chambre d'enregistrement des édits royaux, investie du pouvoir de remontrances et même du refus d'enregistrer sauf en présence du Roi ou sur son ordre exprès. Il se proclame dépositaire des lois fondamentales et, à ce titre, s'attribue un droit de regard sur l'administration, la police, les cultes, les corporations, l'assistance, les approvisionnements, les routes, les impôts et l'instruction. En un mot, nul n'exerce une fonction publique ou privée sans avoir préalablement fait enregistrer sa demande au Parlement. Simple formalité qui devient contrainte s'il déplaît à l'un ou l'autre de ses membres.

3000 conseillers en France, une centaine à Douai, dominant et entraînent les magistrats des juridictions inférieures. A leur sujet, J. MICHELET a écrit dans son Histoire de la Révolution Française : « Propriétaires de leurs charges, qu'ils peuvent vendre ou léguer; ils constituent de véritables dynasties, en possession héréditaire de rendre la justice; la partialité du Parlement ne fait aucun doute, elle est entière et complète en faveur des nobles. Leur importance ne tient pas seulement à leur fonction mais à leur fortune. C'est parce qu'ils sont riches qu'ils peuvent rendre la justice. »

Pierre-François CORDIER achète pour 70 000 écus une charge qui ne lui rapporte même pas l'intérêt du capital. Sa fortune est constituée de fermes, de forêts, de pâturages, de chasses et de maisons de campagne. Grand propriétaire foncier, il ne néglige ni les affaires financières ni les affaires industrielles.

Avec ses pairs du Parlement, il constitue une sorte d'opposition aristocratique à toute réforme et pourtant sa légitimité de juge n'est fondée que par les écus accumulés.

De son mariage avec Marie-Anne TORDREAU il a neuf enfants. L'aîné sera l'un des financiers qui fonderont, avec le Duc de Croy, la Compagnie des Mines d'Anzin, la première et la plus puissante du Royaume, il en sera l'un des régisseurs à vie.

Un autre deviendra Capitaine-Commandant le régiment de Gâtinois et Chevalier de St Louis. Une fille s'alliera par son mariage avec le commandant du fort de la Scarpe à Douai. Et Charles Auguste Hyacinthe (1724 - 1803) que le hasard de la fortune conduira à Caudry.

Charles CORDIER naît à Condé-sur-Escaut le 27 octobre 1724. A 28 ans, il hérite de la charge paternelle de Conseiller au Parlement. A la vénalité de la charge qui devait assurer à la justice son indépendance, le pouvoir royal avait ajouté l'hérédité, ce qui eut la déplorable conséquence de favoriser un abaissement moral et intellectuel des tribunaux où il était commun de déplorer les ignorants et les incapables. Ce reproche peut-il s'adresser à Charles CORDIER ? Il ne le semble pas à sa manière de gérer son patrimoine et d'accroître son pouvoir. Il épouse à 29 ans, Anne-Florence PATOU de BRIFFOLEUIL (fief du territoire de Sin le Noble) elle même fille d'un Conseiller au Parlement.

A 36 ans, le 21 avril 1763, il acquiert pour 25 000 écus le château et la « terre avec clocher » de Caudry. Le château s'appuyant sur les fondations de l'ancienne motte féodale, avait été édifié en 1730 par Monsieur de LIGNIERES. CORDIER achète à la même époque le titre d'Ecuyer et les droits seigneuriaux sur Caudry. Droits seigneuriaux qui s'étendent bien au-delà des 72 mencaudées entourant le château. Ils s'exercent sur l'étendue du domaine de l'abbaye-metz, possession de l'abbaye d'Anchin, sur celle du Chapitre métropolitain de Cambrai, sur les censes de la Folie, du Coquet, de la Guisette, les terres de Francesses et celles de Flamen ou Flandre vers Audencourt. Riche héritier d'une famille fort influente, habile juriste, il n'hésite pas cette même année 1763 à affronter en un interminable procès l'archevêque de Cambrai Charles Léopold Duc de Choiseul.

En six ans de procédure ce juriste averti accumule 1700 pages de procédures et finit par l'emporter. Il obtient par ce jugement de reprendre l'exercice des droits seigneuriaux sur toute l'étendue des 700 mencaudées, propriété de l'Abbaye de Vaucelles, situées dans la mouvance de Caudry. Ringeval, dans son Histoire de la Cité de la Dentelle, relève l'ensemble des chartes utilisées par les parties pour faire valoir leur bon droit. CORDIER excipe à cette occasion une des chartes les plus anciennes d'Atulfe de Caudry datant de 1223. Ce procès à peine terminé il rachète le 8 mai 1769 la seigneurie de Pottelles à Monsieur de Couvey.

Le 23 février 1786 il acquiert enfin la seigneurie de Borneville, dernière enclave dans son domaine.

Borneville ou Bonneville si présente encore à la mémoire caudrésienne, est devenue en 1919 le Boulevard Jean-Jaurès. Quand on demandait à Henri L'EFFEVRE, Maire de Caudry de 1966 à 1983, il répondait sans hésiter : « Rue de Borneville ».

Fin de la première partie.

Docteur Claude DOYER, Caudry, le 11 Janvier 2005.

Vie Économique

L'entreprise



DUFLOT INDUSTRIE

à la tête d'un programme de recherche européen

DUFLOT INDUSTRIE est implantée à Beauvois depuis 1968 et en zone industrielle de Caudry depuis 2001. La société a un effectif de 65 personnes et est spécialisée dans la production de textiles non-tissés techniques. Les produits élaborés à partir de fibres (aramide, kevlar/nomex...) sont conformes aux normes internationales pour assurer la sécurité de l'homme contre les risques liés au feu, aux fumées et aux gaz toxiques. Les débouchés sont nombreux : la protection des sièges contre les risques d'incendie et de vandalisme pour les transports ferroviaires, l'automobile, l'aéronautique, les vêtements de sécurité, la filtration et la ventilation mais aussi l'isolation thermique et acoustique de bâtiments, d'industries, d'automobiles... DUFLOT INDUSTRIE coordonne depuis peu un programme de recherche européen en partenariat avec 46 PME européennes et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement.

Dominique MERESSE
Directrice du Service
Financier et Économique.



ils s'installent... ils déménagent...

Patrice BREAL
Place du Gal de Gaulle
Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 19h.

Restaurant Le Marrakech
1, rue H. Barbusse
Tél. 03 27 70 39 80

Cache-Cache
Rue Salengro

La Bascule
Café-Brasserie-Restaurant
Fermeture le dimanche
Ouverture de 6h30 à 23h

Le Narval
M. et Mme Escano - Café-Tabac
133, rue de St-Quentin
Tél. 03 27 85 82 57

Del'Flor - Mme Delvare
Cadeaux - 24, rue R. Salengro
Tél./Fax 03 27 76 44 70
Fermé le dimanche après-midi et le lundi

NOUVEAU A CAUDRY

LE FER A LA MAIN

A FOND LA VAPEUR !

Dépôt et reprise du linge
du lundi au vendredi
de 7h à 8h et de 17h à 19h

SERVICE DE REPASSAGE PERMANENT OU OCCASIONNEL
- TRAVAIL DE QUALITÉ
- TARIF UNIQUE 4 € LE KILO

269, rue Aristide Briand 59540 CAUDRY
Tél. : 03 27 75 13 35 Port. : 06 89 34 35 77

Pêle-Mêle

**ils partent,
avec nous.**

Je prépare mes vacances
je demande conseil à mon vétérinaire



AVEC LE SOUTIEN DE



Service de conseil : 02 91 81 11 11 (du lundi au vendredi de 9h à 16h)

Pour lutter contre les abandons de chiens et de chats pendant les vacances d'été, le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral renouvelle l'opération "Ils partent avec nous".

Depuis huit ans, vous êtes nombreux à vous mobiliser à leurs côtés et ils vous en remercient vivement !.

Le nombre d'abandons diminue légèrement d'année en année mais il reste néanmoins encore trop important.

Alors, poursuivons ensemble nos efforts de sensibilisation en incitant les possesseurs à demander conseil à leur vétérinaire et à préparer les vacances avec leur animal en temps et en heure.



INFORMATION AUX ASSURES SOCIAUX



l'Assurance Maladie
sécurité sociale
caisse primaire de Cambrai

Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé

La réforme de l'Assurance Maladie prévoit la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, sous la forme d'un droit de déduction sur les cotisations versées aux mutuelles.

Ce dispositif, appelé communément "crédit d'impôt", est destiné aux personnes dont les ressources se situent au maximum 15% au-dessus des plafonds pour ouvrir droit à la C.M.U. Complémentaire.

Les conditions d'ouverture de droit

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur remplit les conditions suivantes :

- Résider de façon stable et régulière en France,
- Avoir des ressources mensuelles comprises entre :

SELON LA COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS RESSOURCES CMU COMPLEMENTAIRE	PLAFONDS RESSOURCES CREDIT D'IMPOT
1 personne	576,13 €	667,55 €
2 personnes	864,19 €	993,80 €
3 personnes	1 037,03 €	1 192,55 €
4 personnes	1 209,87 €	1 391,35 €
Par personne supplémentaire à partir de la 5 ^{ème} personne	230,45 €	265,00 €

L'assuré susceptible de remplir les conditions dépose une demande auprès de la Caisse qui examine le droit sur présentation des justificatifs :

ressources (imposables ou non, nettes des prélèvements sociaux), perçues par les personnes composant le foyer, au cours des douze mois civils précédant la demande.

Le droit au "crédit d'impôt"

Si le demandeur remplit les conditions requises, il bénéficie d'une réduction de la prime ou de la cotisation due pour sa protection complémentaire.

A cet effet, la Caisse lui délivre une attestation valable pour une durée d'un an et sur laquelle figure le montant de l'aide financière. Le bénéficiaire remet l'original de l'attestation à l'organisme complémentaire de son choix qui effectue alors la déduction indiquée. Son montant varie selon l'âge et le nombre de personnes au foyer :

- 75€ par bénéficiaire âgé de moins de 25 ans;
- 150€ par bénéficiaire âgé de 25 à 59 ans;
- 250€ par bénéficiaire âgé de 60ans et plus.

La prolongation du droit

L'attribution du droit "au crédit d'impôt" n'est pas automatique. L'assuré doit déposer une demande de renouvellement entre 2 et 4 mois avant la date d'expiration du droit.

Agenda

le Comité des Fêtes du
Quartier du Rosaire

organise

Vendredi 30 Septembre
Samedi 1er Octobre
Dimanche 2 Octobre
et Lundi 3 Octobre 2005

sa Fête
de Quartier

Avec ses multiples
animations

dont

- La BROCANTE du Samedi,
- Le LOTO du Dimanche,
- Le CONCOURS DE CHANT du Lundi,

Le repas spectacle
du samedi soir sera
sous le signe de

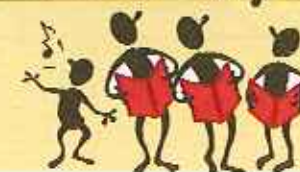
Luis MARIANO

et de l'Opérette

avec Serge MARCEAU

et animé par l'Orchestre

DESS' TROMPETT



Vous vous posez
des questions
sur ce que
vous mangez



Jeudi 19 Mai 2005

Salle Polyvalente

du Val du Riot

De 18H à 21H

GRAND DEBAT

**"La qualité alimentaire :
on a tous à y gagner..."**

Des professionnels de l'alimentation et
des organisations de consommateurs
viennent dans votre ville
répondre à toutes vos questions
sur la qualité
alimentaire

Entrée Gratuite

Une tombola grand public
va clôturer la journée
avec la possibilité
de gagner un panier
de produits régionaux.

Le Groupement Qualité Nord-Pas de Calais (GQNPC) est une association qui s'est constituée en 1984 sur la base d'un véritable partenariat entre les consommateurs, les professionnels, les compagnies consulaires et le Conseil Régional. Ses missions sont d'une part, de valoriser les qualités spécifiques des Produits Alimentaires Régionaux et d'autre part, de répondre aux attentes des consommateurs et des professionnels en les informant sur les garanties données par les signes de qualité et sur la façon de les obtenir.



Vie Culturelle



ART MENGO : Voix douce et personnalité discrète, Art Mengo nous entraîne dans un univers de douceurs et de mélancolies. On se souvient du célèbre « Parler d'amour » qu'il a interprété avec Liane Foly. Il est de retour avec son nouvel opus « La vie de Château » qui est une vraie merveille. Mélodies subtiles, voix rocailleuse et légère, une sonorité acoustique et des textes ciselés sur mesure, sont autant de facteurs de réussite.

JOACHIM JANNIN c'est une voix riche en nuances, à la fois crooner et plein de retenue, des textes bien ficelés, un univers musical bercé des douceurs de la bossa-nova, une poésie du quotidien, héritière de la chanson française à texte.

Un tout jeune compositeur, qui laisse le public sous le charme...

ART MENGO + JOACHIM JANNIN

Chanson Française
Samedi 9 avril - 20h30
Théâtre de Caudry
Tarifs : 17€ et 9€

à voir absolument

Scènes mitoyennes
deux villes & un territoire s'associent

Agenda Avril Mai - Juin



Pour tout renseignement - ☎ 03.27.70.09.01

Naissances



20/11/2004 Julia DERIEUX
26/11/2004 Diletta GRASSART
26/11/2004 William GUETTE
27/11/2004 Antoine BERTHIER
05/12/2004 Kyllian BUSIN
06/12/2004 Théo DOREMUS
08/12/2004 Basile BRUNIAUX
09/12/2004 Rayan MARTIN
11/12/2004 Léa CRINON
13/12/2004 Aubin LEMAIRE
13/12/2004 Zidane MARZOUK
13/12/2004 Mathieu WANECQUE
16/12/2004 Elise MENNEVEUX
16/12/2004 Marie-Thérèse MÉRÉSSE
17/12/2004 Goran BOULENGER
25/12/2004 Ethan CLARYSSE
27/12/2004 Gwendoline DARRAS
29/12/2004 Guillaume NORGET
30/12/2004 Ithan DELAUDE
05/01/2005 Erwin DOUCE
14/01/2005 Maxence BOITAUX
16/01/2005 Valentin GUIDEZ
28/01/2005 Damien JAUREGUI

02/02/2005 Florian COPIN
02/02/2005 Camille DEFRESNES
04/02/2005 Maxence BLONDEL
04/02/2005 Mathias BOUBAY
05/02/2005 Faustine DALMASSE
11/02/2005 Anna BARBISAN
11/02/2005 Léonie LAMOTTE
12/02/2005 Mélodie BONIFACE
19/02/2005 Tina PANDOCCHI
21/02/2005 Lorine BESIN
21/02/2005 Louis THIRIET
23/02/2005 Sana LEFEBVRE-CALMELS
23/02/2005 Maxence MARLIÈRE
25/02/2005 Alexis TUROTTE
25/02/2005 Tina VASSON
28/02/2005 Paul BISIAUX-GIBERT
01/03/2005 Maxence DENHEZ
01/03/2005 Renaud LAFOSSE
02/03/2005 Enola KALBACHER
03/03/2005 Grégoire LASSELIN
08/03/2005 Lison VANDEVOORDE
09/03/2005 Florentin MICHÉ

Mariages

18/09/2004 Frédéric TRIoux - Sandrine COURBET
15/02/2005 José DUEZ - Edwige BOSIACKI



Décès

01/10/2004 Colette PLEZ Vve BLONDIAU 75 ans
07/10/2004 Suzanne DUFOUR ép. BAYARD 79 ans
07/10/2004 Théodora MOKRY LEPRÉTRE 80 ans
08/10/2004 Philomène DEFREMONT Vve LECOMTE 82 ans
11/10/2004 Renée DELHAYE ép. DESFOSSEZ 66 ans
12/10/2004 Philippe FENCKI 43 ans
23/11/2004 Auguste PLOUVIN 71 ans
24/11/2004 Ahcene ASSAH 87 ans
30/11/2004 Françoise HACCART Vve BEIRNAERT 65 ans
03/12/2004 Thierry CLAISSE 46 ans
03/12/2004 Denise PLEZ MÉRÉSSE 81 ans
07/12/2004 Philippe BRACQ 40 ans
08/12/2004 Bernard BOITIAUX 61 ans
08/12/2004 Yves CANONNE 50 ans
08/12/2004 Augustine DELWARDE DROMBY 94 ans
13/12/2004 Michel LAFLAMME 55 ans
16/12/2004 Marie-Thérèse MERESSE ép. MERESSE 74 ans
17/12/2004 Nathalie DAMIDE 37 ans
19/12/2004 Georges LEMAIRE 77 ans
24/12/2004 Lucien BACQUET 81 ans
25/12/2004 Roland TOEUF 65 ans
27/12/2004 Robert NIMAL 67 ans
28/12/2004 Gérard DEVIGNE 64 ans
02/01/2005 Juliette LAMANDIN SCHNEIDER 92 ans
02/01/2005 Marie-Dominique VILETTE ép. DAVOINE 51 ans
02/01/2005 Maurice EGO 77 ans
03/01/2005 Georgette CASTELAIN Vve LIBERT 73 ans
03/01/2005 Jeanne BAUDUIN ép. WACHEUX 87 ans
04/01/2005 Dominique HÉGO 44 ans
04/01/2004 Hélène RADOLA 76 ans
07/01/2004 Yvonne HERBIN 81 ans
09/01/2005 Jean DUVAL 73 ans
10/01/2005 André CHARNAY 79 ans

10/01/2005 Jacqueline LEPREUX Vve LEBLOND 71 ans
14/01/2005 Robert DENHEZ 85 ans
15/01/2005 Pierre BRACQ 69 ans
17/01/2005 Lucienne GOURDIN Vve PARIS 83 ans
17/01/2005 Michel LENOTTE 61 ans
17/01/2005 Simonne SANDRAS Vve DOUCHEZ 94 ans
18/01/2005 Fernand LEGRAND 82 ans
19/01/2005 Madeleine LAZZARO 63 ans
22/01/2005 Gérard GRANSART 56 ans
29/01/2005 Fernand FONTAINE 75 ans
30/01/2005 Pierre BAILLEUL 53 ans
04/02/2005 Antoine RUFFIN 34 ans
14/02/2005 Andrée PAGES Vve HARVENGT 87 ans
14/02/2005 Hélène BARDIAUX Vve COURTOIS 79 ans
14/02/2005 René CHATELAIN 75 ans
15/02/2005 Françoise CLAISSE ép. VALLEZ 84 ans
17/02/2005 Maurice LEMPEREUR 58 ans
18/02/2005 Bernard GOSSET 51 ans
21/02/2005 Jacqueline ROLAND Vve CHAGNAUD 78 ans
23/02/2005 Stéphanie CACHEUX 90 ans
23/02/2005 Fernande COUTEAU Vve MARESSSE 84 ans
24/02/2005 Micheline DESSE 93 ans
01/03/2005 Ferdinand ALLART Vve DEFRUIT 82 ans
02/03/2005 Alice LECUYER Vve CANONNE 93 ans
03/03/2005 Fernande FONTAINE Vve LERNON 93 ans
03/03/2005 Alfréda PAGNEN ép. VALLETTE 84 ans
05/03/2005 Yves PARADIS 76 ans
05/03/2005 Jacqueline STADLER ép. JOLY 72 ans
08/03/2005 Paulette BEAUGÉ Vve DELACROIX 79 ans
08/03/2005 Michel GLACET 54 ans
08/03/2005 Jean MÉGUEULE 76 ans
12/03/2005 Andrée TASSOU Vve POULAIN 96 ans
13/03/2005 Georges LOUGEZ 76 ans

SOUS PRESSION

Humour clownesque
et music Hall
Samedi 23 avril - 20h30
Théâtre de Caudry
Tarifs : 10€ et 5€



à voir en famille



Deux phénomènes plus vrais que natures vont envahir le théâtre de Caudry ! Malgré leurs apparences assez loufoques et exubérantes, ces deux clowns mélangent du cirque, du mime et des dialogues avec un petit zeste d'humour bon enfant. Cette comédie retrace la quête d'un assoiffé à la recherche d'un verre de bière fraîche et mousseuse.

Saurez-vous vous abstenir de rire...

JUSTE SOUS MES PIEDS

Danse
Jeudi 28 et Vendredi 30 avril - 20h30
Théâtre de Caudry
Tarifs : 10€ et 5€

Après avoir présenté son spectacle « traversée d'ombres », la Cie Retouramont, en résidence à Caudry, vous dévoile sa dernière création. « Nous tenterons de donner, là où le spectateur ne voit qu'une surface, une sensation de profondeur. Réalité et illusion... » Etonnement garanti avec ce spectacle hors du commun.

OLIVER TWIST

Comédie musicale
Vendredi 13 mai - 20h30
Théâtre de CAUDRY
Tarifs : 9€ et 17€

Ce spectacle associe théâtre, pantomime, théâtre d'ombres, chansons, danse et claquettes. Du grand spectacle à l'image des comédies musicales de Broadway



à voir en famille

DOUBLE TOUR

Danse et jonglerie
Samedi 4 juin - 20h30
Théâtre de CAUDRY
Tarifs : 5€ et 10€

Ce spectacle remplace
« Fenêtres »
initialement prévu

Une porte, deux corps, des balles...
Il est jongleur, elle est danseuse et acrobate et ils explorent les multiples possibilités de leurs langages, la jonglerie et le mouvement. Les corps et les balles se faufilent à travers la porte, troisième partenaire, dans un jeu de cache-cache et d'esquives. Le spectateur suit ce ballet, frissonne à l'idée des doigts qui se coincent, des coups qui s'évitent et voudrait lui aussi participer à ces tours de passe-passe ludiques et spectaculaires.

Coup de



Les places sont en vente auprès des offices de tourisme de Caudry et Cambrai ou sur place les soirs de spectacle.

Le tarif réduit concerne les étudiants, les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les groupes de 10 et les abonnés.

Le palais des sports



La grande salle



La pose du parquet



Les sanitaires



Les gradins



L'accès aux gradins



Le couloir des vestiaires



La moyenne salle



La petite salle